

2-2-4 Plan d'exécution des travaux / plan d'approvisionnement en matériels et matériaux

2-2-4-1 Principes d'exécution des travaux / d'approvisionnement en matériels et matériaux

Le présent Projet sera mis en œuvre conformément aux procédures de la coopération financière non remboursable du Gouvernement du Japon. L'organisme responsable de la partie malienne pour l'exécution du Projet est le Ministère de l'Education Nationale, et l'organisme effectivement chargé de l'exécution du Projet est la Cellule de Planification et de Statistique (CPS). Les principes de base applicables à la mise en œuvre du Projet sont tels qu'ils sont décrits ci-après.

- (1) Les réunions périodiques seront tenues entre la CPS, les Académies d'Enseignement (AE) de chaque Région, les Centres d'Animation Pédagogique (CAP), le Consultant et l'Entrepreneur pour assurer une bonne communication entre eux afin de pouvoir exécuter les travaux dans les meilleures conditions.
- (2) Les sites de construction (68 sites) sont répartis dans les 4 Régions de Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti. De ce fait, les travaux de ces 68 sites cibles du Projet seront exécutés en 2 étapes, afin de pouvoir assurer de façon efficace une maîtrise du planning des travaux et une gestion de l'approvisionnement en matériels et matériaux et du transport. En effet, étant donné que les sites de chacune des 2 étapes sont aussi répartis sur une vaste étendue, les sites respectifs des étapes 1 et 2 seront divisés en plusieurs zones pour chacune desquelles un certain nombre de sous-traitants regroupés selon leurs taille et compétence seront affectés pour permettre une bonne maîtrise du planning d'exécution.

Les sites seront divisés comme suit :

- Etape 1 : 33 sites (12 mois)

20 sites de la Région de Koulikoro et la moitié des sites de la Région de Ségou (13 sites), soit 33 sites au total seront exécutés en Etape 1.

Les aires de base des travaux seront situées à Bamako et à Ségou.

- Etape 2 : 35 sites (12 mois)

Le reste de la Région de Ségou (13 sites), 8 sites de la Région de Sikasso et 14 sites de la Région de Mopti, soit 35 sites au total seront exécutés en Etape 2.

Les bases des travaux seront situées à Koutiala et à Mopti et un bureau de liaison sera mis en place à Bamako.

Tableau 16: Répartition et nombre des sites par Etape

Etape	Taille Nbre écoles (Nbre de sites)	Salles de classe						Latrines			Superficie Totale (m ²)	
		Nbre SdC	Combi- naison de Types de blocs de SdC	3 SdC		3 SdC + B/M		Total blocs SdC	Nbre Blocs lat- rines	Super- ficie Totale (m ²)		Nbre compt. (3 compt./ Bloc)
				Nbre blocs	Super- ficie Totale (m ²)	Nbre blocs	Super- ficie Totale (m ²)					
Total Etape 1	33	141	Type 3 : 30 Type 3A : 17	30	7.614,00	17	4.794,00	12.408,00	47	631,68	141	13.039,68
Total Etape 2	35	162	Type 3 : 35 Type 3A : 19	35	8.883,00	19	5.358,00	14.241,00	54	725,76	162	14.966,76
Total	68	303	Type 3 : 65 Type 3A : 36	65	16.497,00	36	10.152,00	26.649,00	101	1.357,44	303	28.006,44

- (3) Les entreprises de construction de la taille supérieure à la moyenne qui interviennent dans l'ensemble du pays sont basées dans la ville de Bamako, capitale du Mali. Par contre dans les villes de Régions notamment celles de Ségou, Sikasso et de Mopti les entreprises de construction sont de petite taille et les matériels et matériaux de construction disponibles sont limités. Par conséquent, pour l'exécution des travaux du présent Projet, il sera fait appel à des entreprises de construction de la taille supérieure à la moyenne comme sous-traitants et les matériels et matériaux de construction à part le sable et le gravier seront approvisionnés en principe à Bamako.
- (4) Etant donné que les blocs de salles de classe à construire par le Projet sont à 1 niveau, le délai d'exécution des travaux d'un site est estimé à 6 mois au total, dont 0,5 mois pour la préparation, 5 mois pour les travaux et 0,5 mois pour les contrôles et la réception. En considération des conditions d'accès aux sites et de la distance entre les sites, les sites de chacune des étapes seront divisés en sous-groupes de 4 ou 5 sites, et ensuite ces sous-groupes seront regroupés en 2 groupe, dont le premier sera exécuté durant la première moitié de l'étape et le second durant la seconde moitié afin de pouvoir exécuter les travaux de la manière efficace. Les délais d'exécution des Etape 1 et Etape 2 est, y compris les périodes de préparations avant le démarrage des travaux, de 12 mois.
- (5) Dans les zones cibles du Projet, la saison des pluies s'étend de juin à septembre, et pendant cette période les conditions d'accès de la plupart des sites sont mauvaises et au mois d'août où ces zones connaissent les plus fortes précipitations, il serait difficile d'exécuter les travaux de terrassement et de fondation. Par conséquent, le planning d'exécution des travaux sera élaboré en tenant compte des impacts de la saison des pluies. En effet, le planning d'exécution des travaux sera élaboré de manière à éviter dans la mesure du possible la période de fortes précipitations, et au cas où il serait inévitable de

planifier les travaux pendant la saison des pluies, le délai d'exécution sera défini avec une marge.

- (6) En ce qui concerne le système organisationnel d'exécution des travaux, aux postes du directeur de chantier, d'ingénieurs principaux et de l'agent administratif, le personnel japonais sera affecté. En principe les ingénieurs seront affectés à raison d'un japonais et deux ingénieurs locaux par 50 salles de classe, c'est dire, un ingénieur assurera la supervision des travaux d'un groupe de sites.

2-2-4-2 Conditions particulières d'exécution des travaux et d'approvisionnement

- (1) Les entreprises de construction du Mali sont classifiées en 7 catégories, A à G en fonction de leur taille.

Il n'y a pas de classification par corps d'état et les entreprises de bâtiments et celles de génie civil sont enregistrées dans un même registre sans distinction.

Au Mali, les travaux de grande/moyenne envergure ne sont pas nombreux, et la plupart des entreprises de catégorie inférieure à E, en raison de l'insuffisance de la compétence et de la capacité technique, ne seraient pas en mesure d'exécuter les travaux de qualité et d'assurer une bonne maîtrise du planning d'exécution. Aussi, il est jugé nécessaire de sélectionner les entreprises compétentes parmi celles classées en catégorie supérieure à D comme sous-traitants à engager pour le Projet.

Tableau 17: Classification des entreprises de construction du Mali

Catégorie	Limite supérieure du montant des contrats (FCFA)	Montant converti en Yens	Nombre de personnels techniques nécessaires
A	Sans limite		Ingénieurs : 4, techniciens : 8
B	1.000 millions	200 millions	Ingénieurs : 4, techniciens : 8
C	750 millions	150 millions	Ingénieurs : 3, techniciens : 6
D	500 millions	100 millions	Ingénieurs : 2, techniciens : 4
E	250 millions	50 millions	Ingénieurs : 1, techniciens : 2
F	50 millions	10 millions	Techniciens : 1
G	10 millions	2 millions	Techniciens : 1

- (2) Le plan de mise en œuvre des travaux sera élaboré en prêtant une attention particulière aux travaux de terrassement, à la cure des travaux de fondations et au transport des matériaux pendant la saison des pluies. Le planning des travaux du bétonnage et de la fabrication de blocs de béton en saison sèche sera également élaboré en prêtant une attention particulière à la cure en eau, en y prévoyant le planning d'alimentation en eau des chantiers en saison sèche.
- (3) Le permis de construire n'est nécessaire ni pour la conception ni pour les travaux.

- (4) Les sites cibles du Projet sont pour la plupart situés en milieu rural, et de ce fait ne sont pas branchés aux réseaux d'alimentations en eau ni en électricité. Par conséquent, pour assurer l'alimentation en eau nécessaire aux travaux de construction, il faut construire un réservoir d'eau provisoire sur chacun des sites. Le réservoir sera constitué du fond en béton armé et des murs en maçonnerie de blocs de béton revêtue de l'enduit en mortier et aura une capacité de l'ordre de 10 tonnes d'eau. Le ravitaillement en eau de chacun des sites sera assuré à partir d'un point d'eau situé aux alentours des sites par 2 camions citernes basés en permanence sur les aires de base au fur et à mesure du besoin. Pour la force motrice nécessaire, l'utilisation de groupes électrogènes portatifs sera envisagée.

2-2-4-3 Etendue des prestations et travaux de chacune des parties

Le Tableau ci-après montre l'étendue des prestations et travaux de chacune des deux parties lorsque le Projet serait mis en oeuvre sur la coopération financière non remboursable du Gouvernement du Japon.

Tableau 18 : Etendue des prestations et travaux

No.	Descriptions des travaux et prestations	A la charge de la partie japonaise	A la charge de la partie malienne	Remarques
1	Toutes les démarches relatives à l'obtention de permis et autorisations relatifs aux travaux de construction du Projet			-
2	Travaux de terrassement (aménagement des terrains)			Aucun site n'a besoin de terrassement
3	Démolition et enlèvement de salles de classe et d'autres ouvrages existants			Démolition et enlèvement d'ouvrages existants : 3 sites
4	Abattage des arbres et plantes se trouvant sur les terrains de construction			Aucun site n'a besoin d'abattage.
5	Aménagement de voies d'accès à partir de la route publique jusqu'aux sites			-
6	Plantation d'arbres sur les sites et construction de portes et clôtures			-
7	Démarches relatives à l'utilisation de l'eau pour les travaux et prise en charge de redevance d'eau			-
8	Facilités nécessaires à l'entrée et au séjour au Mali et exonération des droits de douanes, impôts et taxes intérieures ou autres levées fiscales imposées au Mali des ressortissants japonais dont les services seront requis dans le cadre de la réalisation du Projet			-
9	Exonération des taxes intérieures imposées sur les matériaux de construction destinés au Projet			-
10	Travaux de construction			-

No.	Descriptions des travaux et prestations	A la charge de la partie japonaise	A la charge de la partie malienne	Remarques
11	Approvisionnement en matériels et matériaux et mise en place des équipements (tables-bancs, etc.)			Spécifications standard du MEN

2-2-4-4 Plan de supervision des travaux de construction / Plan de supervision des travaux d'approvisionnement

Dans le cadre de la supervision des travaux de construction, les visites de sites seront effectuées et les réunions de communication seront tenues périodiquement pour assurer la précision des travaux sur la base des plans de conception, pour résoudre les problèmes techniques et ceux relatifs à l'exécution des travaux rencontrés au cours des travaux, pour assurer une communication étroite entre les parties japonaise et malienne et pour assurer le contrôle de l'avancement des travaux dans les meilleures conditions.

(1) Points auxquels il faut prêter une attention particulière pour la supervision des travaux

- 1) L'implantation définitive des bâtiments à construire par le Projet sera vérifiée en concertation avec les personnes concernées sur le terrain ;
- 2) Avant de procéder aux travaux de construction, le plan de mise en œuvre des travaux et le planning d'exécution des travaux soumis par l'entrepreneur seront examinés minutieusement pour s'assurer de la pertinence du plan des travaux provisoires, du planning d'exécution des travaux et de la qualité des matériels et matériaux et des méthodes d'exécution des travaux ;
- 3) Les ouvrages réalisés seront réceptionnés par zone des travaux. Avant de procéder à la réception des ouvrages réalisés, la conformité des travaux et équipements avec les spécifications exigées sera vérifiée.
- 4) La supervision des travaux sera assurée par un superviseur résident japonais affecté pour chacune des étapes et 2 ingénieurs locaux en bâtiment pendant toute la durée des Etapes 1 et 2. Pour le superviseur résident japonais, un chauffeur sera affecté ;
- 5) Le chef de projet ou un ingénieur spécialisé sera détaché en courte durée au fur et à mesure de l'avancement des travaux pour assister aux inspections et contrôles et pour assurer l'encadrement des travaux de construction ;
- 6) L'état d'avancement des travaux sera communiqué au fur et à mesure du besoin aux organismes concernés de la partie malienne. En même temps, l'état d'avancement des travaux sera communiqué aux organismes concernés de la partie japonaise par l'intermédiaire du siège du Consultant. En outre, pour la mise en œuvre de la composante soft, la personne responsable de la composante soft sera détachée au Mali en temps opportun pour assurer la supervision nécessaire des activités de la composante soft.

(2) Activités de supervision

Le Consultant restera en contact étroit avec l'organisme d'exécution de la partie malienne, lui fera les comptes rendus périodiquement et mènera les activités ci-dessous mentionnées :

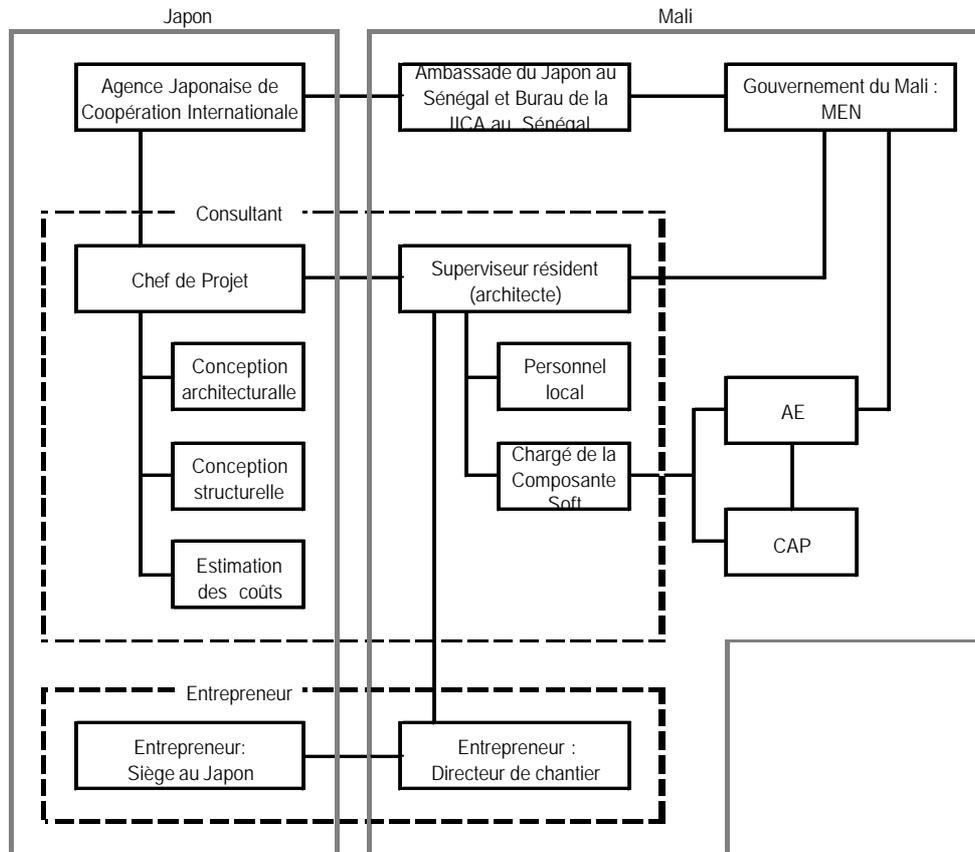
- 1) Elaboration du texte du contrat des travaux, examen de la ventilation des prix des travaux, préparation et assistance à l'appel d'offres et à la soumission (préqualification des entreprises, publication de l'avis d'appel d'offres, assistance au dépouillement des offres, évaluation des offres, négociation du contrat et assistance à la signature du contrat) ;
- 2) Examen et approbation des dessins d'atelier, du plan d'exécution des travaux, des échantillons de finition, des matériels et matériaux, etc., soumis par l'entrepreneur ;
- 3) Envoie de superviseurs des travaux sur le terrain pour assurer le contrôle de qualité, la maîtrise du planning d'exécution et l'encadrement de l'entrepreneur ;
- 4) Compte rendu de l'état d'avancement des travaux et d'autres sujets au MEN et aux organismes concernés du Gouvernement du Japon ;
- 5) Assistance à l'approbation pour les paiements ;
- 6) Inspections et contrôles à partir du démarrage jusqu'à l'achèvement des travaux, inspections et contrôles intermédiaires et inspections de réception et assistance à la réception
- 7) Compte rendu aux organismes concernés de la partie japonaise des différents éléments nécessaires notamment l'état d'avancement des travaux, les démarches relatives aux paiements et l'achèvement et la réception des travaux ;

(3) Système organisationnel de la supervision de travaux

Dans le cadre de la supervision des travaux, un superviseur résident (architecte) sera désigné et les ingénieurs ci-dessous indiqués seront détachés au fur et à mesure de l'avancement des travaux et du besoin pour assurer la coordination entre les différents organismes concernés, achever les travaux dans les délais impartis conformément aux documents de conception et assurer le déroulement des travaux dans les meilleures conditions.

- 1) Consultant en chef/chargé de l'architecture : coordination de l'ensemble des travaux, maîtrise du planning d'exécution des travaux, confirmation des méthodes d'exécution des travaux, confirmation des dessins d'ateliers, confirmation des matériaux et des spécifications, etc. ;
- 2) Chargé de la composante soft : supervision des activités de la composante soft.

Figure 13 : Système organisationnel de la supervision



2-2-4-5 Plan du contrôle de qualité

Parmi les éléments constituant l'ossature des infrastructures scolaires à construire par le Projet, seulement les semelles de fondations, les poteaux d'angle et les chaînages seront en béton armé, et les murs seront en blocs de béton renforcés. Par conséquent, le contrôle de qualité de l'ossature se portera essentiellement sur les travaux du béton armé et des blocs de béton renforcés.

(1) Béton

Sur tous les sites le béton sera malaxé sur place au moyen d'un malaxeur pour assurer sa qualité et sa résistance, et sera soumis aux contrôles de qualité ci-dessous indiqués :

1) Spécifications

Le type du béton à utiliser sera le béton ordinaire et les résistances de calcul des ossatures et des éléments non porteurs seront respectivement de $F_c = 210 \text{ kg/c m}^2$ 21 N/m^2 et de $F_c = 150 \text{ kg/c m}^2$ 15 N/m^2 .

2) Matériaux

Le ciment à utiliser sera le ciment Portland ordinaire, le granulats grossier sera la pierre concassée locale le granulats fin sera le sable de rivière locale et l'eau sera celle de robinet ou eau potable de forage/puits.

3) Dosage

Les proportions des composants sont calculées sur la base des spécifications communes des travaux de construction publiées par le Ministère du Territoire, des Infrastructures et du Transport du Japon, et déterminées en fonction des résultats du malaxage d'essai et de l'essai de résistance à la compression qui seront effectués avant le démarrage des travaux.

4) Malaxage

Sur la base du résultat du malaxage d'essai, les composants seront mesurés au moyen des boîtes de mesure du ciment, des granulats et de l'eau confectionnées à cet effet en fonction de la capacité du malaxeur avant d'être malaxés.

5) Coulage

Le béton sera coulé dans les coffrages au moyen du vibreur à une hauteur inférieure à 2 m.

6) Essai de résistance à la compression

Pour les blocs de salles de classe, 3 éprouvettes respectives de 7 jours et de 28 jours seront prélevées au moment du coulage de béton des semelles de fondation, du dallage sur terre pleine, des poteaux d'angle et des chaînages. Pour les blocs sanitaires aussi, 3 éprouvettes respectives de 7 jours et de 28 jours seront prélevées au moment du coulage de béton des semelles de fondation, du dallage sur terre pleine, des poteaux d'angle et des chaînages. Les éprouvettes seront traitées par la cure dans l'eau sur le chantier et ensuite soumises à l'essai de résistance à la compression par une institution tierce privée de contrôles.

(2) Blocs de béton

Les blocs de béton seront soumis aux essais conformément aux règles définies dans la Norme Industrielle Japonaise JIS A 5406. A l'instar des essais du béton décrits au point (1) ci-dessus, les essais de malaxages seront effectués pour vérifier la résistance requise, et en même temps la qualité du granulats, du granulats fin et du ciment seront vérifiées. Les blocs fabriqués seront soumis à l'essai de résistance à la compression par lot de 1.000 pièces pour s'assurer de leur résistance. Chaque fois qu'ils seront livrés au site, tous les blocs seront soumis aux contrôles de l'apparence et de la forme, et les éprouvettes seront prélevées tous les 100 blocs pour mesurer leurs dimensions et poids.

2-2-4-6 Plan d'approvisionnement en matériels et matériaux

(1) Principes de base de l'approvisionnement en matériels et matériaux

- 1) Les matériels et matériaux à utiliser pour le Projet seront sélectionnés en principe parmi ceux disponibles au Mali, sur la base d'une étude minutieuse de la qualité, de la maniabilité, du prix, de la capacité d'offre

du fournisseur, etc. Comme le montre le Tableau 19 ci-après, la plupart des matériels et matériaux nécessaires à la mise en œuvre du Projet sont disponibles au Mali.

- 2) Concernant le mobilier scolaire, étant donné que les spécifications sont définies dans la norme de construction scolaire du MEN, celui conforme aux spécifications standards du MEN sera approvisionné au Mali.
- 3) Le pays d'origine des matériels, matériaux et prestations à approvisionner pour Projet qui sera mis en œuvre dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon sera limité au Mali ou au Japon conformément aux règles de ladite coopération.

Tableau 19 : Pays d'approvisionnement des principaux matériels et matériaux

Nature des travaux	Description	Pays d'approvisionnement			Remarques
		Mali	Japon	Pays tiers	
Gros oeuvre	Sable et gravier				
	Ciment				Produit importé de pays voisins tels que Sénégal
	Barre d'armature				
	Charpente métallique				
	Bloc de béton				
	Coffrage				
Second oeuvre	Menuiserie en bois				
	Menuiserie métallique				
	Quincaillerie				Produit importé de pays voisins tels que Sénégal
	Peinture				Idem
	Matériau de couverture				
Mobilier	Mobilier scolaire				
Equipement	-				
Pourcentage (%)		100 %			

(2) Points auxquels il faut prêter attention particulière pour l'approvisionnement

- 1) Les matériels et matériaux à approvisionner au Mali devront être ceux qui peuvent satisfaire aux exigences non seulement du point de vue de la qualité des travaux mais aussi de celui de la maintenance. En principe, les matériels et matériaux pour lesquels les agents locaux existent au Mali seront approvisionnés au Mali ;
- 2) Le sable du Mali sera utilisé. Toutefois, le sable destiné au granulat du béton et des blocs de béton devra être nettoyé. De même, le gravier et la pierre concassée devront être nettoyés et la conformité de leur granulométrie avec celle exigée devra être vérifiée avant l'utilisation. La nature de la pierre concassée devra être aussi vérifiée ;
- 3) Les granulats étant en grande partie extraits du fleuve Niger, leur prix varie suivant la saison et le niveau d'eau. De ce fait, il y a lieu de prêter une attention à la période de leur approvisionnement ;

- 4) Les blocs de béton seront approvisionnés auprès de fabricants de Bamako pour assurer la qualité et livrés aux aires d'entreposage aménagées dans les aires de base des travaux à partir desquelles ils seront distribués à chaque site ;
- 5) Au Mali, les circuits de distribution de barres d'armature, d'éléments de construction en acier, etc. sont limités et leur prix est élevé bien qu'il y ait une fluctuation après la hausse des prix de l'acier sur le marché international. Par conséquent, il conviendra de prêter une attention en permanence à leur prix et à la stabilité d'offre ;
- 6) Il faudra mener une étude minutieuse concernant les conditions l'approvisionnement en eau pour les travaux de chacun des sites en saison sèche, et de s'efforcer d'assurer leur approvisionnement ;
- 7) Au cas où les matériels et matériaux de fonction ou de qualité appropriée ne sont pas disponibles au Mali, tels matériels ou matériaux seront approvisionnés au Japon.

(3) Plan du transport

- 1) Seul le transport terrestre à l'intérieur du Mali sera planifié d'autant plus que la plupart des matériels et matériaux seront approvisionnés au Mali et que les prix locaux des produits importés devraient comprendre les coûts d'importation ;
- 2) Les matériels et matériaux nécessaires seront amenés en premier lieu aux aires d'entreposage aménagées dans les aires de base des travaux, à partir desquelles ils seront transportés à chacun des sites au fur et à mesure du besoin. Pour les sites auxquels le transport de matériels et matériaux sera difficile en raison d'inondation de voies d'accès en saison des pluies, le plan du transport de tels sites sera élaboré en tenant compte des conditions d'accès ;
- 3) En ce qui concerne les véhicules de transport, du fait de l'accroissement de la demande en transport de produits agricoles durant les campagnes agricoles, il y a lieu de mobiliser impérativement les moyens de transport de différents matériels et matériaux dans certaines zones.

2-2-4-7 Composantes des infrastructures, mobilier et équipements

Tableau 20 Composantes des infrastructures, mobilier et équipements (Etape 1)

CAP	Commune	Code	Nom d'école	Bloc de salles de classe						Bloc sanitaire				Superficie totale (m ²)	Mobilier scolaire					
				Nbre SdC a construire	Bloc de SdC Type-3		Bloc de SdC Type-3		Nbre total blocs de salles de classe (m ²)	Nbre de blocs sanitaires a construire 13.44m ² /bloc	Bloc sanitaire LA-1 bloc seulement LB- plus de 2 blocs	Superficie au sol Total (m ²)	Nbre de compartiments (3 compt/bloc)		Table-banc pour élèves)	Table et chaise pour maître (jeu)	Bureau et chaise pour directeur (jeu)	Chaise pour bureau directeur (unite)	Armoire (unite)	
					Nbre de blocs 253,80m ² /bloc	Superficie au sol Total (m ²)	Nbre de blocs 282,00m ² /bloc	Superficie au sol Total (m ²)												
Region de Koulikoro																				
AE de KOULIKOLO																				
CAP de KOULIKOLO	Meguetan	KOU 4	Maféya	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	LA	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4	
			KOU 7	Massala	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	LA	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3
			KOU 8	Shô	6	1	253,80	1	282,00	535,80	2	LB	26,88	6	562,68	144	6	1	2	7
CAP de BANAMBA	Duguwolowula	BN 6	Boudougou	6	1	253,80	1	282,00	535,80	2	LB	26,88	6	562,68	144	6	1	2	7	
			BN 11	Bougouba	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	LA	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4
			BN 12	Kolobo	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	LA	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4
CAP de KOLOKANI	Nonkon	KOL 2	Oulodiédo	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	LA	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3	
			KOL 4	Nossombougou-A	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	LA	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3
			KOL 11	Nossombougou-C	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	LA	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3
			KOL 12	N'Tilla	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	LA	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4
			KOL 13	Nonkon	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	LA	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3
Sous-total : 11 écoles				39	7	1.776,60	6	1.692,00	3.468,60	13	LA-9/LB-4	174,72	39	3.643,32	936	39	6	12	45	
AE de KATI																				
CAP de BAGUINEDA	Baguineda	BG 1	Baguineda D	6	1	253,80	1	282,00	535,80	2	LB	26,88	6	562,68	144	6	1	2	7	
			BG 4	Kobalakoro-A	6	2	507,60	0	0,00	507,60	2	LB	26,88	6	534,48	144	6	0	0	6
			BG 11	Baguineda-A	6	2	507,60	0	0,00	507,60	2	LB	26,88	6	534,48	144	6	0	0	6
			BG 12	Sébela	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	LA	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4
			BG 3	NTintoubougou	6	1	253,80	1	282,00	535,80	2	LB	26,88	6	562,68	144	6	1	2	7
Ouelessebougu	BG 13	MPièrbougou	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	LA	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4		
		BG 14	Mana	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	LA	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3	
		FA 21	Béléko-A1	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	LA	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4	
CAP de FANA	Diédougou	FA 22	Béléko-B	6	1	253,80	1	282,00	535,80	2	LB	26,88	6	562,68	144	6	1	2	7	
			Sous-total : 9 écoles				42	8	2.030,40	6	1.692,00	3.722,40	14	LA-4/LB-10	188,16	42	3.910,56	1.008	42	6
Région de Ségou																				
AE de																				
CAP de BAROUELI	Tamani	BR 6	Kamba	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	LA	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3	
			BR 21	Kovan	6	1	253,80	1	282,00	535,80	2	LB	26,88	6	562,68	144	6	1	2	7
CAP de NIONO	Kala Siguida	NI 1	Molodo 1er Cycle	9	3	761,40	0	0,00	761,40	3	LB	40,32	9	801,72	216	9	0	0	9	
			NI 11	Molodo Bamana	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	LA	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4
			NI 12	Niaminani	6	1	253,80	1	282,00	535,80	2	LB	26,88	6	562,68	144	6	1	2	7
CAP de MARKALA	Markara	MK1	Dougouba	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	LA	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3	
			MK2	Markala B	6	2	507,60	0	0,00	507,60	2	LB	26,88	6	534,48	144	6	0	0	6
			MK3	Sé Dembélé D	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	LA	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3
			MK 11	Sarkala	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	LA	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4
			MK 12	Ecole des Rails	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	LA	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3
CAP de MACINA	Kokry	MC 2	Kokry	6	2	507,60	0	0,00	507,60	2	LB	26,88	6	534,48	144	6	0	0	6	
			MC 21	Kara	6	1	253,80	1	282,00	535,80	2	LB	26,88	6	562,68	144	6	1	2	7
			MC 22	Macina-	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	LA	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3
Sous-total : 13 écoles				60	15	3.807,00	5	1.410,00	5.217,00	20	LA-7/LB-13	268,80	60	5.485,80	1.440	60	5	10	65	
Total de la 1ere etape			33 écoles	141	30	7.614,00	17	4.794,00	12.408,00	47	LA-20 LB-27	631,68	141	13.039,68	3.384	141	17	34	158	

Tableau 21 Composantes des infrastructures, mobilier et équipements (Etape 2)

CAP	Commune	Code	Nom ecole	Nbre SdC a construire	Bloc de salles de classe				Bloc sanitaire				Superficie totale (m ²)	Mobilier scolaire					
					Bloc de SdC :type -3		Bloc de SdC :type -		Nbre total blocs de salles de classe (m ²)	Nbre de blocs sanitaires a construire 13.44m ² /bloc	Bloc sanitaire LA-1 bloc seulement LB- plus de 2 blocs	Superficie au sol Total (m ²)		Nbre de compartiments (3 compt/bloc)	Table-banc pour elevés)	Table et chaise pour maître (jeu)	Bureau et chaise pour directeur (jeu)	Chaise pour bureau directeur (unite)	Armoire (unite)
					Nbre de blocs	Superficie au sol Total (m ²)	Nbre de blocs	Superficie au sol Total (m ²)											
Region de Ségou																			
AE de SAN																			
CAP de TOMINIAN	Tominiain	TM 1	SPD	6	2	507,60	0	0,00	507,60	2	26,88	6	534,48	144	6	0	0	6	
		TM 2	Kanséné	6	1	253,80	1	282,00	535,80	2	26,88	6	562,68	144	6	1	2	7	
		TM 6	Séranasso	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4	
	Sanékuy	TM 4	Sanékuy 1er Cycle	6	2	507,60	0	0,00	507,60	2	26,88	6	534,48	144	6	0	0	6	
		TM 11	Lenékuy	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3	
		TM 12	Konilo	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4	
CAP de BLA	Yangasso	BL 1	Yangasso 1er Cycle	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3	
		BL 3	Markéina	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3	
	Bla	BL 11	Kamona	6	1	253,80	1	282,00	535,80	2	26,88	6	562,68	144	6	1	2	7	
		BL 12	Diédala	6	1	253,80	1	282,00	535,80	2	26,88	6	562,68	144	6	1	2	7	
	Samasso	BL 4	Samasso Béléco	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3	
		BL 7	Samasso 1er Cycle	6	2	507,60	0	0,00	507,60	2	26,88	6	534,48	144	6	0	0	6	
		Diaramana	BL 5	Diaramana	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3
Sous-total : 13 ecoles				57	14	3.553,20	5	1.410,00	4.963,20	19	255,36	57	5.218,56	1.368	57	5	10	62	
Region de Sikasso																			
AE de KOUTIALA																			
KOUTIALA	Zébala	KA 7	Zébala	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3	
M'PESSOBA	M'péssoba	MS 1	M'péssoba Quartier	6	2	507,60	0	0,00	507,60	2	26,88	6	534,48	144	6	0	0	6	
		MS 11	M'péssoba-B	9	2	507,60	1	282,00	789,60	3	40,32	9	829,92	216	9	1	2	10	
	Konséguela	MS 2	Konséguela-B	6	1	253,80	1	282,00	535,80	2	26,88	6	562,68	144	6	1	2	7	
		MS 12	Kolonina	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4	
	N'golonianasso	MS 3	N'golonianasso-B	6	1	253,80	1	282,00	535,80	2	26,88	6	562,68	144	6	1	2	7	
		MS 14	Niamanasso	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4	
MS 15		Zankorala	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4		
Sous-total : 8 ecoles				39	7	1.776,60	6	1.692,00	3.468,60	13	174,72	39	3.643,32	936	39	6	12	45	
Region de Mopti																			
AE de MOPTI																			
CAP de MOPTI	Socoura	MP 5	Doundou	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3	
		MP 9	Diondiori	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4	
		MP 10	Socoura FA	15	5	1.269,00	0	0,00	1.269,00	5	67,20	15	1.336,20	360	15	0	0	15	
		MP 12	Tongrongo	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3	
CAP de SEVARE	Fatoma	SV 2	Thiaboly	6	1	253,80	1	282,00	535,80	2	26,88	6	562,68	144	6	1	2	7	
		SV +3	Gainagou	6	1	253,80	1	282,00	535,80	2	26,88	6	562,68	144	6	1	2	7	
	Konna	SV +4	N'Gadari	6	1	253,80	1	282,00	535,80	2	26,88	6	562,68	144	6	1	2	7	
		SV 21	Konna-B	6	2	507,60	0	0,00	507,60	2	26,88	6	534,48	144	6	0	0	6	
CAP de DJENNE	Madiama	DJ 1	Torokoro	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4	
		DJ 13	Madiama 1er Cycle	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3	
	Fakala	DJ 14	Tomboukan	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4	
		DJ 11	Diaba	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4	
	Dandougou	DJ 12	Jongué Ouro	3	0	0,00	1	282,00	282,00	1	13,44	3	295,44	72	3	1	2	4	
		Fakala	DJ 3	Konio	3	1	253,80	0	0,00	253,80	1	13,44	3	267,24	72	3	0	0	3
Sous-total : 14 ecoles				66	14	3.553,20	8	2.256,00	5.809,20	22	295,68	66	6.104,88	1.584	66	8	16	74	
Total de la 2ere etape				35 ecoles	162	35	8.883,00	19	5.358,00	14.241,00	54	725,76	162	14.966,76	3.888	162	19	38	181
Grand total				68 ecoles	303	65	16.497,00	36	10.152,00	26.649,00	101	1.357,44	303	28.006,44	7.272	303	36	72	339

Tableau 22 Composantes par étape

1^{ère} étape, seconde étape

[Infrastructures scolaires]

Etape	Nombre d'écoles (Nombre de sites)	Nombre de SdC à construire	Bloc de salles de classe					Bloc sanitaire				Superficie totale (m ²)
			Bloc de SdC :Type-3 (Seulement des SdC)		Bloc de SdC :Type-3A (SdC + bureau/magasin)		Nombre de SdC à construire	Nombre de blocs sanitaires à construire	Bloc sanitaire LA-1bloc seulement LB- plus de 2 blocs	Superficie au sol Total (m ²)	Nombre de compartiments (3 compt/bloc)	
			Nombre de blocs	Superficie au sol Total (m ²)	Nombre de blocs	Superficie au sol Total (m ²)						
1	33 ecoles	141	30	7.614,00	17	4.794,00	12.408,00	47	LA-20 LB-27	631,68	141	13.039,68
2	35 ecoles	162	35	8.883,00	19	5.358,00	14.241,00	54	LA-20 LB-34	725,76	162	14.966,76
Total	68 ecoles	303	65	16.497,00	36	10.152,00	26.649,00	101	LA-40 LB-61	1.357,44	303	28.006,44

[Mobilier scolaire]

[Composante soft] (Se reporter à l'Article 2-5)

Etape	Mobilier scolaire				
	Table-banc pour élèves	Table et chaise pour maître (10U)	Bureau et chaise pour directeur (10U)	Chaise pour bureau de directeur (unité)	Armoire (unité)
1	3,384	141	17	34	158
2	3,888	162	19	38	181
Total	7,272	303	36	72	339

Etape	Nombre d'écoles cibles de la composante soft (1 école par CAP)				
	Region de Koulikoro (CAP 5)	Region de Segou (CAP : 6)	Region de Sikasso (CAP 2)	Region de Mopti (CAP 3)	Total (CAP :16)
1	5	4	0	0	9
2	0	2	2	3	7
Total	5	6	2	3	16

2-2-4-8 Plan de la composante soft relative à la maintenance des infrastructures scolaires

(1) Contexte dans lequel la Composant Soft est planifiée

Au Mali, depuis 2002 le Gouvernement a opté la politique de décentralisation/déconcentration. Conformément à cette politique, le MEN a décidé de mettre en place un Comité de Gestion Scolaire (CGS) dans chacune des écoles et poursuit une politique qui consiste à responsabiliser les CGS en matière de gestion scolaire et de maintenance des infrastructures et équipements scolaires de chacun des écoles. Le CGS de chaque école est responsable pour l'élaboration d'un « plan de gestion scolaire » compréhensif en tenant compte de la taille, de l'état de fonctionnement, de l'état actuel des infrastructures, etc., de son école, l'élaboration d'un plan d'actions concrètes sur la base dudit plan de gestion scolaire et la mise en œuvre de ces actions. Pour que les CGS puissent exécuter ces activités, il est nécessaire d'identifier clairement les responsabilités et les attributions de chacun des membres de CGS et de mettre en place un système organisationnel qui est en mesure d'assurer la gestion et la maintenance adéquates. Cependant, dans l'état actuel des choses, dans la plupart des écoles cibles du Projet, ni le contenu ni la modalité concrets des activités ne sont définis, et les actions concrètes ne sont pas encore démarrées.

Dans une telle situation, pour que les infrastructures scolaires construites par le Projet puissent être gérées et entretenues de manière adéquate et utilisées de manière durable et efficace dans chacune des écoles après leur réception par la partie malienne, il est jugé nécessaire de fournir une assistance pour le renforcement des activités des CGS dans le cadre d'une composante soft.

(2) Objectif de la composante soft

La composante soft, qui interviendra dans les 16 écoles pilotes au total sélectionnées à raison d'une école par CAP parmi les 68 écoles cibles du Projet, aura pour objectif le renforcement de l'organisation et des activités des CGS pour les rendre fonctionnels et par le processus de ces interventions améliorer la gestion et la maintenance des infrastructures scolaires.+

(3) Extraits de la composante soft (Résultats directs)

Les résultats directs de la composante soft sont les suivants :

- 1) Un « Plan de gestion scolaire » comprenant la gestion d'école et la maintenance des infrastructures et équipements scolaires est élaboré ;
- 2) Un plan d'actions qui montre les activités concrètes est élaboré sur la base du plan de gestion scolaire ;
- 3) Les documents qui décrivent les problèmes auxquels chacune des écoles sont confrontées et les pièces qui justifient le montant du budget sont présentés lorsque chacune des écoles (CGS) demande un budget à la commune ;

- 4) Un inventaire des matériels et équipements de l'école est dressé et le livre de compte est tenu pour que les recettes et dépenses ainsi que leur attribution soient rendues transparentes ;

(4) Moyens de vérification du degré d'atteinte des résultats

Le degré d'atteinte des résultats sera vérifié en 2 stades, au moyen des indicateurs définis pour chacun de ces 2 stades.

1) 1^{er} stade

Le résultat du 1^{er} stade est considéré comme atteint lorsque le « Plan de gestion scolaire » qui définit clairement les rôles et fonctions du CGS et les rôles de chacun des membres constituant le CGS et qui tient compte des conditions de fonctionnement, de l'état des infrastructures, etc., de chacun des écoles pour le fonctionnaliser.

2) 2^e stade

Le résultat du 2^e stade est considéré comme atteint lorsque le CGS, en tenant compte de la situation actuelle de son école, aura vérifié les matériels et équipements scolaires objet de la gestion, aura établi la liste des noms des élèves et celle des parents d'élèves, aura dressé « l'inventaire des matériels et équipements scolaires » et « le livre de compte » en déterminant les postes de recettes et de dépenses, aura élaboré un « Plan d'actions concrètes », aura conclu la convention avec la commune, et aura procédé à leur mise en œuvre. Le degré d'atteinte du résultat sera vérifié pour le renforcement du CGS et le renforcement des activités du CGS comme suit :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| Renforcement du CGS | i) Identification claire des rôles et fonctions du CGS |
| | ii) Identification claire des rôles de chacun des membres du CGS |
| Renforcement des activités du CGS | iii) Elaboration du « Plan de gestion scolaire » |
| | - Elaboration du plan d'actions |
| | - Demande de la conclusion de la convention avec la commune |
| | - Etablissement de l'inventaire des matériels et équipements |
| | - Etablissement du livre de compte |

(5) Activités de la composante soft (Plan des entrants)

Dans les écoles où la construction des salles de classe sera exécutée en première étape du Projet, un consultant local ou une ONG locale mènera les activités suivant le plan établi par le consultant japonais, et le résultat sera mis en pratique à titre d'essai en seconde étape. Le consultant japonais assurera le monitoring du résultat atteint par le consultant local ou l'ONG locale et le fera répercuter dans les activités de la composante soft de la seconde étape.

Le contenu des activités de la composante soft est tel qu'il est décrit ci-après :

- 1) Exécution d'une étude sur les indicateurs de base dans les 68 écoles cibles pour saisir la situation actuelle de chacune des écoles cibles du Projet et définir les indicateurs quantitatifs ;
- 2) Sélection des écoles cibles de la composante soft (16 écoles, 1 école par CAP) sur la base du résultat de l'étude sur les indicateurs de base ;
- 3) Identification claire des rôles et fonctions de chacun des membres du CGS ;
- 4) Identification claire des rôles de chacun des membres du bureau de CGS ;
- 5) Identification claire des rôles respectifs des élèves, des enseignants et des communautés villageoises et de quartier y compris les parents d'élèves de chacune des écoles ;
- 6) Elaboration du « plan de gestion scolaire » ;
- 7) Mise en place d'un système organisationnel du CGS de sorte que la commune et le CGS puissent conclure une « convention » ;
- 8) Etablissement d'un inventaire des matériels et équipements scolaires ;
- 9) Mise en place d'un livre de compte
- 10) Elaboration d'une liste des fournisseurs de matériels et matériaux de réparation et les techniciens avec leurs coordonnées ;
- 11) Elaboration d'un manuel d'entretien des infrastructures et équipements scolaires.

(6) Modalité d'approvisionnement en prestations de la composante soft

Pour la mise en œuvre de la composante soft, un consultant local ou un ONG locale sera engagé avec l'appui du MEN pour une mise en œuvre efficace et durable dans le délai imparti.

Les personnels locaux à engager pour la composante soft seront sélectionnés en tenant compte de l'expérience et de la compétence en matière d'activités du secteur de l'éducation, de l'expérience dans les activités de sensibilisation, de la fiabilité, etc.

(7) Planning de mise en œuvre de la composante soft

La personne responsable du consultant japonais mènera 3 séries des activités au Mali. La première série des activités sera menée avant le démarrage des travaux de construction de l'Etape 1 (novembre 2006), la deuxième série des activités avant l'achèvement des travaux de construction de l'Etape 1 (décembre 2007) et la troisième série des activités au cours des travaux de construction de l'Etape 2 (novembre 2008). Après l'achèvement des travaux de construction de l'Etape 1, les officiels du MEN et le personnel du consultant local engagé par le consultant japonais ayant participé à la première série des activités sur le terrain de l'Etape 1 mèneront les mêmes activités que celles de l'Etape 1 dans les écoles cibles de l'Etape 2.

Tableau 23 Planning de mise en oeuvre de la composante soft

Année	2006			2007												2008												2009
Mois	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1
Conception détaillée	■																											
Travaux de construction	■ Travaux de l'Etape 1															■ Travaux de l'Etape 2												
Planning de la Composante Soft	Consultant japonais			1,0 mois			3,49 mois						0,8 mois			0,8 mois												
	Consultant local			5,19 mois																								

(8) Produits de la composante soft

Les produits de la composante soft sont les produits réalisés par le consultant et les produits réalisés par les CGS énumérés ci-après.

1) Produits réalisés par le consultant

- Manuel d'élaboration du « plan de gestion scolaire » ;
- Manuel de maintenance ;
- Manuels d'inscription de « inventaire des infrastructures scolaires » et de « inventaire des matériels et équipements scolaires » ;
- Manuel de la tenue du « livre de compte d'école » ;
- Rapport d'achèvement de la composante soft.

2) Produits réalisés par les CGS

- Liste des membres du bureau du CGS et tableau de responsabilités et d'attributions ;

- « Plan de gestion scolaire » ;
- « Inventaire des infrastructures scolaires et inventaire des matériels et équipements scolaires » ;
- « Libre de compte » ;
- Procès-verbaux des réunions des CGS.

(9) Plan de mobilisation du personnel pour la composante soft

1) Responsable japonais (1 personne) (chargé du plan de maintenance)

• Au moment du démarrage des travaux	1 ^{ère} série d'activités	Mali	1,0 homme/mois (30 jours)
• Pendant les travaux de l'Etape 1	2 ^{ème} série d'activités	Mali	0,8 homme/mois (24 jours)
• Pendant les travaux de l'Etape 2	3 ^e série d'activités	Mali	0,8 homme/mois (24 jours)
	Total	Mali	2,6 homme/mois
	TOTAL		2,6 homme/mois

2) MEN ou consultant local/ONG

• Au moment du démarrage des travaux	Décembre 2006 à janvier 2007	1,36 homme/mois
• Pendant les travaux de l'Etape 1	Janvier 2007 à janvier 2008	2,13 homme/mois
• Pendant les travaux de l'Etape 2	Février 2008 à fin janvier 2009	5,19 homme/mois
	TOTAL	8,68 homme/mois

(10) Obligations de l'organisme d'exécution de la partie malienne

Les obligations de la partie malienne lors de la mise en œuvre de la composante soft relative à la maintenance des infrastructures scolaires sont telles qu'elles sont décrites ci-après.

- 1) Prise en charge des coûts notamment ceux de transport et d'hébergement des personnes concernées des organismes de la partie malienne chargés de la réalisation de la composante soft tels que le MEN (Cellule de planification et de statistique), des AE et CAP et des CGS ;
- 2) Nomination personnes responsables chargées de la mise en œuvre de la composante soft par les organismes concernés ci-dessus mentionnés et mise en place d'un système de mise en œuvre. En cas de problème au cours de la mise en œuvre de la composante soft, ces organismes fourniront leur appui pour les résoudre.

- 3) Participation au monitoring d'une part et transfert et passation entre les organismes concernés du résultat obtenu sur la base de l'évaluation des résultats des activités menées dans les écoles de la première étape et celles de la seconde étape afin de pouvoir faire répercuter dans les écoles de la seconde étape le résultat d'évaluation des interventions dans les écoles de la première étape et de faire engendrer les effets durables après la réalisation de la composante soft d'autre part.

2-2-4-9 Planning d'exécution des travaux

- (1) Points auxquels il faut prêter une attention particulière lors de l'élaboration du planning d'exécution des travaux

1) Prise en compte de la saison des pluies

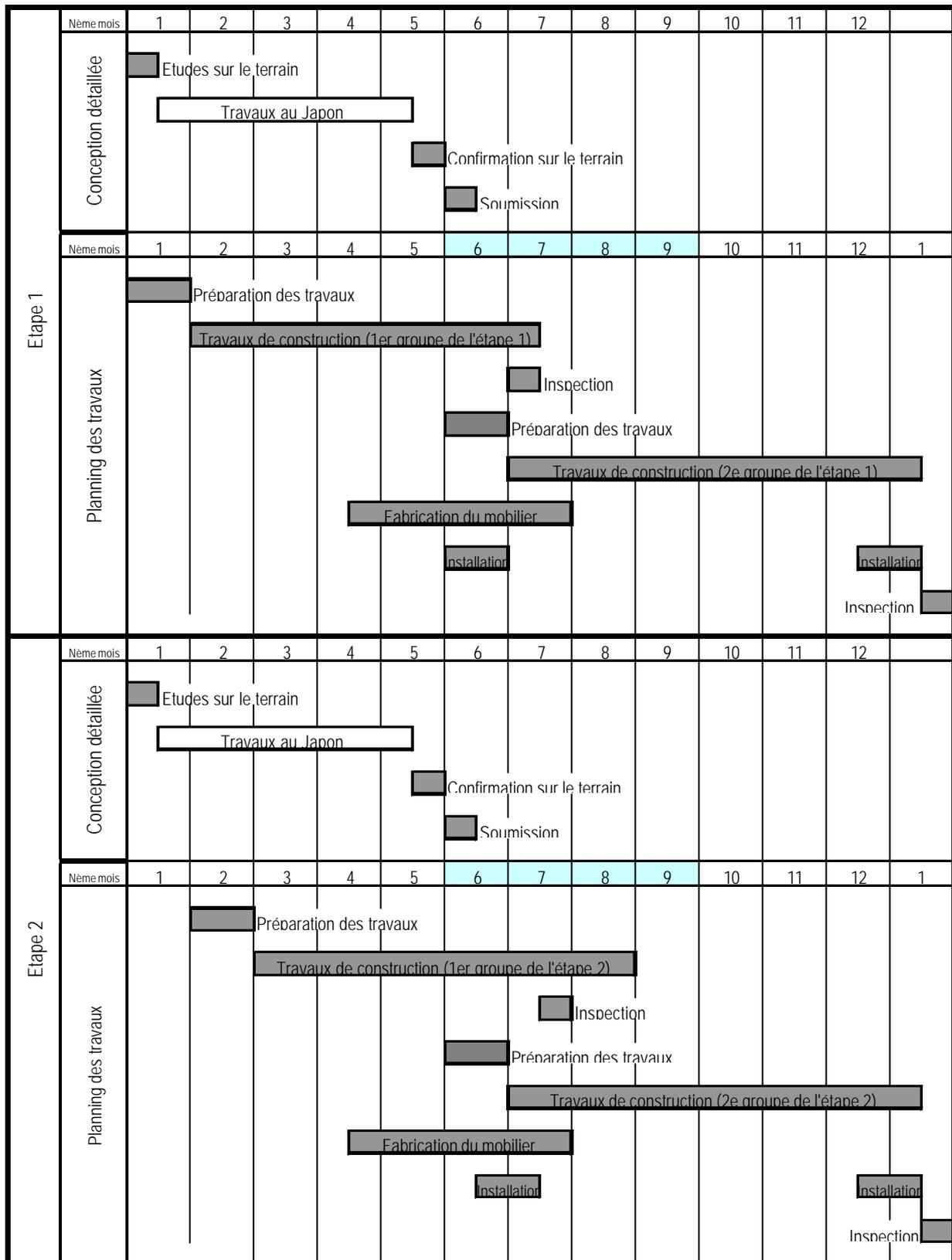
- Les sites de chacune des étapes seront divisés en 2 groupes dont l'un sera exécuté pendant la première moitié et l'autre pendant la seconde moitié du délai d'exécution de l'étape, et le planning d'exécution de la seconde moitié sera élaboré en tenant compte des impacts de la saison des pluies ;
- Le planning d'exécution des travaux du groupe de sites de la seconde moitié sera élaboré de manière à éviter dans la mesure du possible les périodes de fortes précipitations, et au cas où il serait inévitable de planifier les travaux pendant la saison des pluies, le délai d'exécution sera défini avec une marge ;
- Le plan du transport sera élaboré en prévoyant les hautes eaux de fleuve et rivières, et de l'inondation de routes.

2) Considérations concernant la compétence des entreprises de construction locales

- Les délais d'exécution des 2 Etapes y compris la période de préparation seront respectivement de 13 mois et de 12 mois ;
- La période de démarrage des travaux de construction de chacun des groupes sera décalée et les entreprises locales expérimentées seront réaffectées au groupe de la seconde moitié ;
- Chacun de des groupes de sites sera divisé en 4 sous-groupes et à chacun de ces 4 sous-groupes 4 ou 5 entreprises locales en moyenne seront affectées ;
- L'étendue des travaux de chacune des entreprises sera déterminée en tenant pleinement compte de sa compétence et de sa capacité.

(2) Planning d'exécution des travaux du Projet

Tableau 24 Planning d'exécution des travaux du Projet



2-3 Travaux et prestation à la charge de la partie malienne

(1) Les travaux et prestations devant être effectués par le Gouvernement du Mali à ses frais dans le cadre du présent Projet sont comme suit :

- 1) Mise à la disposition des terrains nécessaires à la réalisation du Projet ;
- 2) Nivellement et enlèvement d'obstacles des terrains de construction avant le démarrage des travaux de construction ;
- 3) Construction de portails et clôtures et exécution des aménagements extérieurs ;
- 4) Construction de voies d'accès nécessaires aux travaux au besoin ;
- 5) Branchement des sites aux différents réseaux notamment ceux d'électricité, d'eau courante et d'égouts au besoin ;
- 6) Affectation d'enseignants en nombre suffisant avant l'achèvement des travaux de construction ;
- 7) Dotation budgétaire et affectation du personnel nécessaires à la gestion et à la maintenance des infrastructures scolaires construites et des équipements fournis par le Projet ;
- 8) Ouverture d'un compte bancaire dans une banque japonaise (Arrangement Bancaire) et prise en charge des commissions de notification d'Autorisation de Paiement et des commissions de paiement ;
- 9) Dédouanement rapide et exonération des droits de douane des matériels et matériaux importés ;
- 10) Exonération des personnes morales ou physiques japonaises des droits de douane, impôts et taxes intérieures ou autres levées fiscales imposées au Mali eu égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés ;
- 11) Facilités à accorder aux personnes morales ou physiques japonaises dont les services pourraient être requis eu égard à la fourniture des produits et des services au titre des contrats vérifiés pour assurer leur arrivée dans le pays et y permettre leur séjour afin qu'ils puissent exécuter lesdits services ;
- 12) Maintenance adéquate et efficace des infrastructures scolaires construites et des équipements fournis dans le cadre du Projet ;
- 13) Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par la coopération financière non remboursable ;
- 14) Les travaux et prestations à la charge de la partie malienne pour la composante soft relative à la maintenance des infrastructures scolaires sont tels qu'ils sont indiqués à l'Article 2-2-4-7 : Composante Sort relative à la maintenance des infrastructures scolaires.

Tableau 25 Sites d'écoles où la démolition et l'enlèvement des ouvrages existants sont nécessaires

Région	AE	CAP	Commune	Code	Nom d'école	Ouvrage à démolir (m ²)
Koulikoro	KOULIKOLO	KOLOKANI	Nossombougou	KOL 4	Nossombougou-A	300
Mopti	MOPTI	MOPTI	Socoura	MP 12	Tongrongo	50
		DJENNE	Madiama	DJ 13	Madiama 1er Cycle	200
Total						550

2-4 PLAN DE GESTION ET DE MAINTENANCE

(1) Système de la gestion et de maintenance

1) Ministère de l'Éducation Nationale

A l'instar des Phases I et II du Projet de construction d'écoles fondamentales premier cycle, l'organisme d'exécution du présent Projet est la Cellule de Planification et de Statistique (CPS) du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN). La direction responsable de la gestion de l'enseignement fondamental premier cycle est la Direction Nationale de l'Enseignement de Base (DNEB), et celle responsable du budget est la Direction Administrative et Financière (DAF).

2) Cellule de Planification et de Statistique (CPS) du MEN

La CPS est une structure responsable de la construction des infrastructures scolaires. Toutefois, la Division des Projets et Infrastructures Scolaires relevant de la CPS ne dispose pas de nombreux effectifs d'une part, et est chargée non seulement du présent Projet mais aussi d'autres projets de construction d'infrastructures scolaires sur le financement du Gouvernement du Mali ou d'autres partenaires d'autre part. Par conséquent, les implications de la CPS dans le cadre du présent Projet seront axées principalement sur la coordination entre les différents intervenants notamment les AE, la DNEB et la DAF et la gestion administrative.

3) Académies d'Enseignement (AE)

Il s'agit des structures décentralisées du MEN au niveau de chaque Région, chargées de l'encadrement des Centres d'Animation Pédagogique (CAP) qui relèvent des AE. Etant donné que les AE sont chargées de l'encadrement des responsables de chacun des CAP des rapports au MEN, etc., chacune d'elles devra assurer également dans le cadre de la réalisation du présent Projet la gestion générale de la zone qu'elle coiffe. En outre, conformément à la politique de décentralisation/déconcentration, les AE sont aussi chargées de recrutements d'enseignants et de ce fait chacune des AE élabore le plan d'actions et commence à le mettre en œuvre.

4) Centres d'Animation Pédagogique (CAP)

Il s'agit des instances locales de l'échelon le plus décentralisé de l'administration d'éducation chargées du suivi et de l'encadrement des écoles se trouvant dans la zone que chacun d'eux coiffe. Chacun des CAP gère les informations relatives aux nombres d'effectifs d'élèves et d'enseignants, à l'état des infrastructures scolaires, etc. de la zone qu'il couvre. Par conséquent, il appartiendra aux CAP de recueillir les informations relatives à l'état de la gestion et de la maintenance des écoles cibles du Projet et d'assurer leur encadrement

5) Comités de Gestion Scolaire (CGS)

C'est une organisation qui est mise en place dans chaque école dans le cadre de la décentralisation/déconcentration du secteur de l'éducation pour assurer la gestion et la maintenance de l'école. Désormais, le CGS assumera la responsabilité pour la gestion et la maintenance de chacune des

écoles.

6) Collectivités territoriales (communes)

Les AE et CAP assureront le suivi et l'encadrement des écoles principalement sous l'aspect pédagogique, tandis que les communes sont les entités auxquelles les écoles appartiennent conformément à la politique de la décentralisation/déconcentration. En effet, ces derniers temps, dans le cadre de certains projets de construction d'écoles financés par d'autres partenaires les communes sont le maître d'ouvrage. Désormais, le budget de fonctionnement et de maintenance d'écoles devrait être transféré à chacune des écoles par l'intermédiaire des communes.

(2) Budgets de fonctionnement et de maintenance

1) Budget du MEN

A l'heure actuelle, parmi les budgets relatifs aux charges récurrentes de l'enseignement fondamental premier cycle, le budget du personnel enseignant est géré par la Direction Administrative et Financière du MEN et transféré aux collectivités locales. Les budgets relatifs aux charges récurrentes à part le coût du personnel enseignant sont transférés aux CAP par l'intermédiaire des AE. Les frais de fonctionnement, de maintenance, etc., de chacune des écoles ne sont pas pris en charge sur le budget du MEN.

Il est prévu que dorénavant, les ressources financières relatives à l'école notamment celles de la maintenance seront transférées aux collectivités locales qui seront chargées de leur budgétisation.

2) Budget de chaque école

Actuellement, chaque école assure les réparations de petite envergure d'infrastructures et équipements et l'acquisition de matériels moyennant les sommes perçues au titre de cotisations de l'Association des Parents d'Elèves (APE), de frais d'inscription, etc. Etant donné que la situation varie en fonction des conditions de fonctionnement, de l'état des infrastructures et équipements, du nombre d'effectifs d'élèves et du degré de mobilisation de parents d'élèves, les montants de ces cotisations, le taux de perception et les attributions de sommes perçues varient d'une école à l'autre. Au fait, dans aucune des écoles ayant fait l'objet de l'étude, on ne peut pas dire que l'école est gérée de la manière bien planifiée. D'après la Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Education (CADDE), les CGS ont pour missions, entre autres, d'élaborer « le Plan de gestion d'école » en tenant compte de la situation actuelle de chaque école, de recueillir les fonds nécessaires au fonctionnement et à la maintenance, d'assurer la gestion et la maintenance et de gérer la comptabilité sous leur propre responsabilité. Par conséquent, désormais, ce sera le CGS qui assure la gestion des frais de fonctionnement et de maintenance ainsi que la mise en œuvre efficace de fonctionnement et de maintenance de l'école.

(3) Etat actuelle du fonctionnement et de la maintenance

1) Recettes

- ? Les recettes proviennent des sommes perçues au titre de cotisations de l'APE, de frais d'inscription, etc., par les parents d'élèves et le montant alloué à la maintenance d'école est faible.
- Dans la plupart des cas, le montant de la cotisation varie dans une fourchette de 25 à 50 FCFA/mois par élèves, ce qui fait un montant annuel de 250 à 450 FCFA. Bien que le taux de perception diffère suivant les écoles, en général environ 80 % d'élèves peuvent les payer.
- Le montant de frais d'inscription varie suivant les milieux ; en milieu rural, il est de l'ordre de 500 FCFA et en milieu urbain de l'ordre de 3.000 FCFA.
- Avec un montant annuel en moyenne par élève de la cotisation de l'APE des 68 écoles retenues par le Projet de 350 FCFA et un nombre moyen d'élèves par bloc de salles de classe de 150, la recette annuelle qui provienne seulement de la cotisation de l'APE pour un bloc de salles de classe se calcule en moyenne à $350 \text{ FCFA} \times 150 \text{ élèves} = 52.500 \text{ FCFA}$ (environ ¥11.000)

2) Dépenses

- La plupart des écoles cibles du Projet étant situées dans les villes de province ou en milieu rural, leur site n'est pas branché aux réseaux d'eau courante, d'égouts, d'électricité, etc. Par conséquent, les dépenses relatives aux redevances d'eau, d'électricité, etc.
- ? Aussi, le coût de maintenance consiste en grande partie en frais d'entretien des bâtiments scolaires et le remplacement de matériels et équipements scolaires.
- ? En effet, les ressources financières disponibles sont affectées pour la plupart à la réparation de salles de classe en banco ou en paillotes, de tables-bancs, etc., et à l'achat des consommables.

3) Situation actuelle de la maintenance

- i) Les écoles ayant fait l'objet de l'étude ont les problèmes de maintenance des infrastructures ci-dessous énumérés :
- ? L'état des lieux n'est pas identifié de la manière précise, et l'ordre de priorité des interventions n'est pas défini ;
- ? Les acteurs d'école n'ont pas de savoir-faire pour les réparations, et de ce fait les parties détériorées ne sont pas réparées correctement ;
- ? Les parties détériorées qui pourraient être dangereuses sont laissées telles qu'elles sont ;

- Dans de nombreuses écoles le directeur d'école ou les enseignants déclarent que les fosses de latrines sont nettoyées/vidangées, mais la méthode de vidange n'a pas pu être identifiée et dans la plupart des écoles la partie japonaise n'a pas pu confirmer l'exécution effective de vidanges.
- ii) Les travaux de maintenance ci-dessous indiqués ne concernent pas les infrastructures scolaires à construire par le Projet, et par conséquent, les budgets de maintenance liés à ces travaux ne seront pas nécessaires pour les infrastructures scolaires construites par le Projet.
- La réparation de murs extérieurs, etc., en banco;
 - Les salles de classe en paillotes.

(4) Orientations de la gestion et de la maintenance

- 1) Etant donné que le Projet interviendra dans les 4 Régions éloignées de Bamako, la capitale du pays, la CPS du MEN est tenue de saisir les conditions de fonctionnement et de maintenance de chacune des écoles qui se trouvent sous l'encadrement des AE sur la base de rapports fournis par ces dernières, et d'assumer sa fonction de coordination vis-à-vis des AE et des différentes structures au sein du MEN.
- 2) De même, les AE sont tenues d'assumer sa responsabilité en tant qu'instance d'encadrement par le partage des informations avec chacun des CAP et la maîtrise des conditions de fonctionnement et de maintenance de chacun des CAP et de prendre part au Projet.
- 3) Les CAP assurent l'encadrement du fonctionnement et de la maintenance concrets de chacune des écoles, fournissent les instructions concrètes en la matière et appuyant directement les CGS en articulation avec les communes.
- 4) Les CGS sont tenus de s'organiser et d'effectuer les activités qui leur sont requises. En effet, pour améliorer le situation actuelle de la maintenance décrite au point (3) – 3) ci-dessus, chacun des CGS est tenu d'identifier les responsabilités et les attributions de chacun des membres du CGS, d'élaborer le « Plan de gestion scolaire » qui tient compte de la situation actuelle de l'école, et de devenir une organisation qui est en mesure de mobiliser les acteurs d'école notamment les parents d'élèves et les populations (se reporter à l'Article 2-5 : composante soft relative à la maintenance des infrastructures scolaires).
- 5) Les collectivités territoriales (communes) sont tenues de disposer du budget d'éducation, de désigner les responsables des CGS, et de mettre en place un système organisationnel qui peut prendre les mesures et effectuer les interventions nécessaires pour les écoles.

2-5 Coût approximatif du Projet

2-5-1 Coût approximatif de l'assistance japonaise demandée

Le montant total du coût nécessaire à la mise en œuvre de l'assistance japonaise demandée s'élève approximativement à 1.686 millions de yens japonais. Le montant des travaux et prestations à la charge de chaque partie, répartis comme il en est indiqué à l'Article 2-2-4-3, et estimé dans les conditions indiquées au point 3) ci-après, se décompose comme suit. Il est à noter toutefois que le montant approximatif du coût des travaux à la charge de la partie japonaise indiqué ci-dessous n'est pas celui qui sera accordé dans l'Echange de Notes, et il fera l'objet d'un examen approfondi.

(1) Coût à la charge de la partie japonaise

Environ 1.666 millions de yens (environ 7.933 millions de FCFA)

Tableau 26 : Coût à la charge de la partie japonaise

Région Koulikoro : 20 écoles, 27 blocs de salles de classe, 27 blocs de latrines
(superficie totale : environ 7.553 m²)

Coût		Coût approximatif (unité : millions de yens)	
Infrastructures et équipements	Blocs SdC	359	400
	Blocs latrines	18	
	Mobilier	23	
Conception détaillée et supervision		47	
Composante Soft		4	

Coût approximatif (sous-total) Environ 451 millions

Région de Ségou 26 écoles, 39 blocs de salles de classe, 39 blocs de latrines
(superficie totale : environ 10.704 m²)

Coût		Coût approximatif (unité : millions de yens)	
Infrastructures et équipements	Blocs SdC	512	572
	Blocs latrines	27	
	Mobilier	33	
Conception détaillée et supervision		61	
Composante Soft		5	

Coût approximatif (sous-total) Environ 638 millions

Région de Sikasso 8 écoles, 13 blocs de salles de classe, 13 blocs de latrines
(superficie totale : environ 3.643 m²)

Coût		Coût approximatif (unité : millions de yens)	
Infrastructures et équipements	Blocs SdC	176	196
	Blocs latrines	9	
	Mobilier	11	
Conception détaillée et supervision		18	
Composante Soft		1	

Coût approximatif (sous-total) Environ 215 millions

Région de Mopti 14 écoles, 22 blocs de salles de classe, 22 blocs de latrines
(superficie totale : environ 6.104 m²)

Coût		Coût approximatif (unité : millions de yens)	
Infrastructures et équipements	Blocs SdC	295	329
	Blocs latrines	15	
	Mobilier	19	
Conception détaillée et supervision		31	
Composante Soft		2	

Coût approximatif (sous-total) Environ 362 millions

Tableau 27 Décomposition du coût à la charge de la partie japonaise par catégorie des travaux

Etape 1 33 écoles, 47 blocs de salles de classe, 47 blocs de latrines
(Superficie totale : environ 13.040 m²)

Coût		Coût approximatif (unité : millions de yens)	
Infrastructures	Blocs SdC	619	691
	Blocs latrines	32	
	Mobilier	40	
Conception détaillée et supervision			81
Composante Soft			8

Etape 1 Coût approximatif (sous-total) Environ 780 millions

Etape 2 35 écoles, 54 blocs de salles de classe, 54 blocs de latrines
(superficie totale : environ 14.967 m²)

Coût		Coût approximatif (unité : millions de yens)	
Infrastructures	Blocs SdC	723	806
	Blocs latrines	37	
	Mobilier	46	
Conception détaillée et supervision			79
Composante Soft			4

Etape 2 Coût approximatif (sous-total) Environ 886 millions

Toutes étapes 68 écoles, 101 blocs de salles de classe, 101 blocs de latrines
(superficie totale : environ 28.006 m²)

Coût		Coût approximatif (unité : millions de yens)	
Infrastructures	Blocs SdC	1.342	1497
	Blocs latrines	69	
	Mobilier	86	
Conception détaillée et supervision			157
Composante Soft			12

Coût approximatif Ensemble du Projet Environ 1.666 millions

(2) Coût à la charge de la partie malienne

Environ 20 millions de yens (environ 95 millions de FCFA)

Construction de clôtures, etc. : Environ 18,3 millions de yens
(environ 87 millions de FCFA)

Démolition et enlèvement des ouvrages existants : Environ 1,7 millions de yens
(environ 8,2 millions de FCFA)

Tableau 28 Décomposition du coût à la charge de la partie malienne

Phasage	Etape 1	Etape 2	TOTAL
Construction de clôtures clôtures : poteau en bois + fers barbelés, H=2,0m Portails 2W2m×H1.5m 3,500FCFA/m	40.302.500 FCFA 8.463.525 Yens	46.742.500 FCFA 9815925 Yens	87.045.000 FCFA 18279450 Yens
Coût de démolition : 3 écoles (Etape 1 : 1 école, Etape 2 : 2 écoles) Nature de salles de classe : banco 15,000FCFA/m2	4.500.000 FCFA 945.000 Yens	3.750.000 FCFA 787.500 Yens	8.250.000 FCFA 1.732.500 Yens
TOTAL	44.802.500 FCFA 9.408.525 Yens	50.492.500 FCFA 10.603.425 Yens	95.295.000 FCFA 20.011.950 Yens

(3) Conditions d'estimation

- 1) Période d'estimation : Janvier 2006
- 2) Taux de change : 1 FCFA = 0,21 yens
- 3) Période d'exécution des travaux : Le Projet sera exécuté en 2 étapes, dont les délais nécessaires à la conception détaillée et les travaux de chacune des étapes sont tels qu'ils sont indiqués à l'Article concernant le Planning d'exécution des travaux.
- 4) Autre : Le Projet sera mis en œuvre conformément au système de la coopération financière non remboursable du Gouvernement du Japon.

2-5-2 Coûts de fonctionnement et de maintenance

Conformément à la politique de décentralisation/déconcentration mise en œuvre par le Gouvernement du Mali, la responsabilité en matière de maintenance des infrastructures scolaires du premier cycle de l'enseignement fondamental incombe aux CGS. Toutefois, après la mise en place du CGS dans chacune des écoles, les coûts de maintenance seront toujours pris en charge en grande partie moyennant la somme perçue au titre de la cotisation pour l'APE. Dans la plupart des cas, le montant annuel par élève (pour 9 mois) de la cotisation pour l'APE est de 250 à 450 FCFA, dont la plupart est utilisée pour la maintenance des infrastructures scolaires. Pour les travaux d'un montant important, l'école demande l'appui à la commune dans laquelle elle se trouve. Le montant perçu par an et par bloc de salles de classe se chiffre en moyenne à 52.500 FCFA (montant annuel moyen par élève de 350 FCFA X nombre d'élèves par bloc de 3 salles de classe de 150 élèves).

Le Tableau ci-après montre le coût estimé de gestion et de maintenance des infrastructures scolaires construites par le Projet. Le coût annuel de réparation jugé nécessaire pour un bloc de salles de classe correspondant à environ 90 % du montant perçu par an, il peut être pris en charge par les parents d'élèves.

Tableau 29 Coût de fonctionnement et de maintenance

Description	Montant	Conditions de calcul
Peinture	21.400 FCFA	Portes et fenêtres : 1 fois tous les 7 ans Murs intérieurs : 1 fois tous les 7 ans Montant annuel par bloc de salles de classe : 20.000 FCFA Murs extérieurs : 1 fois tous les 10 ans Charpentes métalliques : 1 fois tous les 10 ans Montant annuel par bloc de salles de classe : 1.400 FCFA
Réparation de couverture		Durée de vie prévue : 25 ans
Réparation de portes et fenêtres	20.000 FCFA	Portes et fenêtres (en acier) : réparation d'une porte ou fenêtre tous les 5 ans Montant annuel par bloc de salles de classe : 20.000 FCFA
Sous-total	41.400 FCFA	
Vidange de fosses de latrines	6.700 FCFA	Vidange? 1 fois tous les 2 ans (en principe par les populations) (si les travaux sont confiés à une entreprise, 1 fois tous les 4 ans) Montant annuel par bloc sanitaire : ? 6.700 FCFA
TOTAL	48.100 FCFA	

2-6 Points auxquels il faut prêter une attention particulière lors de la mise en œuvre du Projet

(1) Mise en œuvre impérative des travaux et prestations à la charge de la partie malienne

La mise en œuvre impérative des travaux et prestations à la charge de la partie malienne est une condition préalable de la mise en œuvre du Projet. Les ouvrages existants et non utilisés qui feront obstacle aux travaux de construction doivent être impérativement démolis avant le démarrage des travaux de construction d'une part, et la construction de portails et clôtures est importante pour que les infrastructures scolaires construites par le Projet puissent être gérées et entretenues de manière efficace. En effet, les portails et clôtures sont indispensables pour prévenir l'accès d'étrangers à l'école et pour exécuter le plan de gestion scolaire élaboré par le CGS de chacune des écoles. Compte tenu du fait que les attributions et les ressources financières sont en train d'être transférées aux collectivités locales conformément à la politique de la décentralisation/déconcentration poursuivie par le pays, lors de la mise en œuvre du Projet le MEN est tenu d'assurer, comme chef de fil, une coordination préalable suffisante avec les collectivités locales pour que lesdits travaux et prestations puissent être exécutés sûrement et sans délai.

(2) Affectation des enseignants

Jusqu'à présent c'était le MEN qui a assuré la formation, le recrutement et l'affectation des enseignants, mais désormais ces attributions seront transférées aux collectivités locales conformément à la politique de décentralisation/déconcentration. Les AE et CAP identifient le besoin en enseignants, donnent les conseils aux communes pour l'affectation des enseignants et les collectivités locales assument la responsabilité quant à l'affectation des enseignants. Etant donné que le Projet sera mis en œuvre dans une période de transition telle qu'elle est décrite ci-dessus, le MEN est tenu de porter à la connaissance des AE et CAP de chacune des régions et aux collectivités locales l'affectation des enseignants nécessaires pour les salles de classe construites par le Projet pour que les démarches d'affectation puissent être entamées à un moment opportun et que les enseignants puissent être affectés sans délai.

(3) Implication des AE et CAP dans la composante soft

Etant donné que les sites du Projet sont répartis dans une vaste zone de 4 régions, en plus des conseils du MEN, ceux des AE et CAP qui sont au courant de la situation de chacune des localités sont essentiels non seulement pour les travaux et prestations à la charge de la partie malienne et l'affectation des enseignants ci-dessus indiqués, notamment en matière d'éléments pour lesquels une collaboration avec les collectivités locales (communes) sont nécessaires, les rôles que les AE et CAP doivent assumer sont importants. En particulier, pour la composante soft qui sera exécutée dans les écoles pilotes sélectionnées à raison d'une école par CAP, il incombe aux AE et CAP, de généraliser sous leur propre initiative le résultat obtenu dans les autres écoles. Par conséquent, le MEN est tenu de porter à la connaissance des AE et CAP de chacune

des régions, le contenu du présent Projet avant le démarrage des activités de la composante soft d'une part et d'assurer leur encadrement pour qu'ils participent au monitoring pendant sa mise en œuvre et qu'ils puissent donner les conseils adéquats à chacune des écoles après la réalisation de la composante soft.

CHAPITRE 3 EVALUATION DU PROJET ET RECOMMANDATION

CHAPITRE 3 EVALUATION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS

3-1 Effets du Projet

La mise en œuvre du Projet qui consiste à construire 303 salles de classe, 111 bureaux de directeur/magasins et 101 blocs sanitaires (303 compartiments) dans les 4 régions et à mettre en place les tables-bancs pour élèves et les tables et chaises pour enseignants dans les salles de classe ainsi que les bureaux et chaises pour directeur et les chaises pour visiteurs dans les bureaux de directeur pourra avoir les effets ci-dessous énumérés.

3-1-1 Effets directs

(1) Amélioration des conditions d'accès à l'école des élèves à la première année dans les communes où se trouvent les écoles cibles du Projet

La construction de 303 salles de classe par le Projet permettra d'accueillir 2.649 élèves additionnels dans les 68 écoles réparties dans les 4 régions (358 salles de classe), ce qui portera le nombre total d'enfants scolarisés de 24.101 à 26.750 au total.

(2) Amélioration de l'environnement scolaire

Environ 6.300 élèves qui étudient actuellement dans les salles de classe en abri provisoire ou en état délabré (126 salles de classe) pourront étudier dans un environnement scolaire approprié.

(3) Elimination des classes en double division

La construction des salles de classe en application du principe «1 salle de classe par 1 année d'étude » permettra d'éliminer 54 classes en double division pratiquées avant la mise en œuvre du Projet et en même temps le nombre d'écoles qui pratiquent les classes en double vacation diminuera.

(4) Amélioration du ratio élèves/salle de classe

Le ratio élèves/salle de classe qui était de 75,7 passera à 51,1 après la mise en œuvre du Projet dans les 51 écoles qui étaient obligées de dispenser les enseignements dans les classes à effectifs pléthoriques.

(5) Amélioration de la gestion scolaire

La construction de 36 bâtiments de salles de classe comportant les bureaux de directeur/magasins permettra de mettre en place les locaux administratifs et d'assurer la gestion par le directeur d'école et la conservation appropriée du matériel didactique et autres ainsi que de tenir les réunions des enseignants.

(6) Amélioration des conditions d'hygiène par la construction de blocs sanitaires

La construction de blocs sanitaires en nombre adéquat par rapport à la taille d'école permettra aux élèves de mener une vie scolaire dans un environnement soluble.

(7) Amélioration du système de gestion et de maintenance au sein de l'école

La mise en œuvre de la composante soft permettra de renforcer l'organisation du CGS, ce qui permettra d'améliorer le système pour assurer la gestion et la maintenance et d'élaborer le plan de mise en valeur des infrastructures et équipements scolaires.

Tableau 30 Effets directs

	Situation actuelle	Interventions par le Projet (Assistance japonaise)	Améliorations par le Projet
1	Les écoles sont obligées de restreindre le nombre d'élèves à inscrire par exemple en pratiquant l'inscription biennale par le manque de salles de classe.	Construction de 177 salles de classe en extension dans les 68 écoles cibles du Projet	L'augmentation de la capacité d'accueil de 2.649 élèves permettra de porter le nombre d'enfants scolarisés de 24.101 des 68 écoles (358 salles de classe) à 26.750 au total
2	Les écoles sont obligées de dispenser l'enseignement dans les salles de classe délabrées ou en abri provisoire défavorable faute de mieux.	Construction de 126 salles de classe en remplacement de celles existantes dans les 68 écoles cibles du Projet	Environ 6.300 élèves qui sont actuellement dans les salles de classe délabrées ou en abri provisoire défavorable pourront étudier dans un environnement scolaire approprié
3	Du fait du manque de salles de classe les écoles sont obligées de pratiquer les classes en double division ou en double vacation.	Construction de salles de classe conformément au principe de « une salle de classe par année d'étude »	Elimination de 54 classes en double division et en même temps diminution du nombre d'écoles qui pratiquent les classes en double vacation.
4	Du fait du déficit en salles de classe, nombreux élèves sont obligés d'étudier dans les classes à effectifs pléthoriques.	Construction de 303 salles de classe (177 en extension et 126 en remplacement)	Dans les 51 écoles qui sont obligées de dispenser l'enseignement dans les classes à effectifs pléthoriques, le ratio élèves/salle de classe qui est de 75,7 avant la mise en œuvre du Projet sera amélioré à 51,1 après la réalisation du Projet.
5	Nombreuses écoles qui ne disposent pas de bureau de directeur/magasin ne peuvent pas assurer la gestion convenablement.	Construction de 36 blocs d salles de classe comportant un bureau de directeur/magasin dans les écoles qui ne disposent pas de bureau de directeur ou dont le bureau de directeur existant n'est pas adéquat en raison de son délabrement ou de son exiguïté pour que chaque école soit équipée d'un bureau de	Aménagement de locaux administratifs permettant au directeur d'école d'assurer convenablement la gestion scolaire, de tenir les réunions des enseignants, de conserver le matériel didactique et autres matériels.

	Situation actuelle	Interventions par le Projet (Assistance japonaise)	Améliorations par le Projet
		directeur.	
6	Les blocs sanitaires nécessaires pour maintenir l'environnement scolaire salubre n'existent pas de tout ou sont en déficit.	Construction de blocs sanitaires en nombre correspondant au nombre de salles de classe qui seront construites (1 compartiment par 1 salle de classe) dans chacune des écoles cibles	Les élèves pourront mener leur vie scolaire dans un environnement salubre.
7	Dans de nombreuses écoles une maintenance appropriée n'est pas assurée et la maintenance effectuée par l'APE ou les communautés villageoises ou de quartier n'est pas efficace.	Renforcement de l'organisation du CGS par la mise en œuvre de la composante soft dans les 16 écoles pilotes.	Le système organisationnel chargé de la gestion et de la maintenance sera amélioré et un plan de mise en œuvre des infrastructures et équipements scolaires sera élaboré.

3-1-2 Effets indirects

(1) Scolarisation des filles

La construction de blocs sanitaires séparés pour les garçons et pour les filles permettra de créer un environnement où les filles peuvent utiliser facilement les toilettes, ce qui pourra éliminer l'un des facteurs qui freinent la scolarisation des filles.

(2) Sensibilisation des communautés villageoises et de quartier

Le démarrage de la gestion et de la maintenance par la mobilisation de la communauté villageoise et de quartier notamment les parents d'élèves pourra avoir pour conséquence la sensibilisation de la communauté à la gestion scolaire.

Tableau 31 Effets indirects

	Situation actuelle	Interventions par le Projet (Assistance japonaise)	Améliorations par le Projet
1	La plupart des blocs sanitaires sont constituées seulement de murs en banco, et donc sans porte ni couverture, et de plus les compartiments ne sont pas séparés pour garçons, pour filles et pour enseignants, ce qui constitue un des facteurs qui freinent la scolarisation des filles.	Pour les écoles où un seul bloc sanitaire sera construit, les 3 compartiments du bloc seront séparés ; l'un pour garçons, l'un pour filles et le reste pour enseignants, et pour les écoles où plus de 2 blocs sanitaires seront construits, les blocs seront séparés pour garçons et pour filles.	La possibilité d'utiliser les toilettes à l'école pourra favoriser la scolarisation des filles.

2	Les activités pour mobiliser les parents d'élèves et la communauté villageoise et de quartier dont les enfants ne vont pas l'école pour la gestion et la maintenance de l'école ne sont pas menées de manière organisée.	Mise en œuvre d'une assistance appelée composante soft qui consiste à renforcer les activités du CGS dans les 16 écoles pilotes	Le renforcement des activités du CGS pourra se traduire par la sensibilisation de la communauté villageoise et de quartier pour le recrutement d'enfants non scolarisés et la maintenance des infrastructures scolaires.
---	--	---	--

3-2 Défis à relever et recommandations

Le MEN est tenu de prendre les mesures et relever les défis ci-dessous indiqués pour que les infrastructures scolaires construites par le Projet puissent être utilisées et entretenues de manière durable et efficace.

- (1) Affectation d'enseignants par le MEN pour les écoles où les enseignants additionnels seront nécessaires et prise des mesures nécessaires pour une amélioration qualitative des enseignants ;
- (2) Encadrement direct et efficace en matière de gestion et de maintenance de chacune des écoles par les CAP ;
- (3) Mise en œuvre de la gestion et de la maintenance par le CGS sous sa propre initiative et avec la mobilisation de la communauté villageoise et de quartier.

[ANNEXES]

TABLE DES MATIERES

1. Liste des membres des missions.....	1
2. Calendriers des missions de l'étude.....	3
3. Liste des personnes rencontrées.....	7
4. Procès-verbaux des discussions.....	16
5. Liste des documents et données recueillis.....	41
6. Autres documents et données.....	43

1. Liste des membres des missions

1-1 Mission de l'Etude du Concept de Base

(1)	Chef de la mission	M. Ryuichi KATO	Chef du Bureau de la JICA au Sénégal
(2)	Gestion du projet	Mme. Mami KUSHIDA	Groupe de gestion de projets II, Département de gestion de projets de coopération financière non remboursable, JICA
(3)	Consultant en chef Planification et conception architecturale	M. Takashi KUNIKATA	Fukunaga Architects-Engineers
(4)	Planification d'éducation/environnement sociologique	Mme. Saeko KONO	Fukunaga Architects-Engineers
(5)	Conception architecturale/planification des équipements	M. Tatsuya ICHIKAWA	Fukunaga Architects-Engineers
(6)	Conception architecturale	M. Hiroshi AOTA	Fukunaga Architects-Engineers
(7)	Planification de l'exécution des travaux et de l'approvisionnement/ Estimation des coûts	M. Nobuhiro KOKADO	Fukunaga Architects-Engineers
(8)	Coordinateur du projet	M. Yuya FUKADA	Fukunaga Architects-Engineers
(9)	Mme. Yasu KIKUCHI	Interprète (français)	Fukunaga Architects-Engineers

1-2 Mission de présentation du rapport sommaire du concept de base

(1)	Chef de la mission	M. Akihiko HOSHINO	Chef de l'équipe, Groupe de gestion de projets II, Département de gestion de projets de coopération financière non remboursable, JICA
(2)	Gestion du projet	Mme. Mami KUSHIDA	Groupe de gestion de projets II, Département de gestion de projets de coopération financière non remboursable, JICA
(3)	Consultant en chef Planification et conception architecturale	M. Takashi KUNIKATA	Fukunaga Architects-Engineers
(4)	Conception architecturale/planification des équipements	M. Tatsuya ICHIKAWA	Fukunaga Architects-Engineers
(5)	Interprète (français)	Mme. Yasu KIKUCHI	Fukunaga Architects-Engineers

2. Calendriers des missions de l'étude

2-1 Mission de l'étude du concept de base

No.	Date	Jour	Officiels	Consultants		
1	29 Nov.	Mar		Départ de Narita Arrivée à Paris		
2	30 Nov.	Mer		Départ de Paris Arrivée à Bamako		
3	1 Déc.	Jeu		Séance de travail avec la CPS du MEN pour confirmer le contenu de la requête / Déplacement à Ségou		
4	2 Déc	Ven		Séance de travail avec l'AE et les CAP de Ségou pour évaluer le besoin et confirmer les écoles cibles de la requête	Visites et études des sites de Ségou	
5	3 Déc	Sam		Visites des sites de Ségou / Déplacement à Mopti		
6	4 Déc	Dim		Analyse des listes d'écoles et de communes cibles de la requête (Ségou)	Analyse des listes d'écoles et de communes cibles de la requête	
7	5 Déc	Lun		Séance de travail avec l'AE et les CAP de Mopti pour évaluer le besoin et confirmer les écoles cibles de la requête	Visites et études des sites de Mopti	
8	6 Déc	Mar		Visite des sites de Mopti / Déplacement à Ségou	Visites et études des sites de Mopti	
9	7 Déc	Mer		Séance de travail avec l'AE et les CAP de Koutiala pour évaluer le besoin et confirmer les écoles cibles de la requête	Visites et études des sites de Koutiala	
10	8 Déc	Jeu		Visite des sites de Koutiala / Déplacement à Bamako		
11	9 Déc	Ven		Séance de travail avec l'AE et les CAP de Koulikoro pour évaluer le besoin et confirmer les écoles cibles de la requête	Visites et études des sites de Koulikoro	
12	10 Déc	Sam		Séance de travail avec les CAP de Koulikoro pour évaluer le besoin et confirmer les écoles cibles de la requête	Visites et études des sites de Koulikoro	
13	11 Déc	Dim		Réunion interne / Analyse des listes d'écoles et de communes cibles de la requête	Visites des sites de Koulikoro	
14	12 Déc	Lun		Séance de travail avec la CPS du MEN / Restitution des visites des sites	Etude sur les interventions des autres partenaires	Visites des sites de Koulikoro
15	13 Déc	Mar	Narita Paris	Séance de travail avec la CPS du MEN / Etude sur les modalités de passation de commande	Etude sur l'administration de l'éducation	Visites des sites de Koulikoro
16	14 Déc	Mer	Paris Bamako	Séance de travail avec la CPS et la DNEB du MEN/Etudes sur les interventions des autres partenaires	Etude sur la décentralisation / déconcentration	Visites des sites de Koulikoro

17	15 Déc	Jeu	Visite de courtoisie auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale / Séance de travail avec le MEN / Etudes sur les interventions des autres partenaires		Etude sur la DAF et autre	Visites des sites de Koulikoro	
18	16 Déc	Ven	Séance de travail avec les AE de la Rive Droite et de la Rive Gauche de Bamako / Visites des écoles cibles de la requête de Bamako		Etude sur l'administration de l'éducation	Etudes sur les interventions des autres partenaires	
19	17 Déc	Sam	Visites des sites de Koulikoro / Visites des écoles objet du Projet Phases I et II		Séance de travail avec l'AE de Koulikoro	Visites des écoles objet du Projet Phases I et II	
20	18 Déc	Dim	Réunion interne / Elaboration du rapport à mi-parcours		Visites des sites de Ségou	Visites des écoles objet du Projet Phase II	
21	19 Déc	Lun	Séance de travail avec la DAF / la CPS du MEN		Visites des sites de Mopti	Etude sur les entreprises locales	
22	20 Déc	Mar	Concertation avec la CPS du MEN sur le procès-verbal des discussions		Visites des sites de Mopti	Etude sur les consultants locaux	
23	21 Déc	Mer	Signature du procès-verbal Bamako Paris	Elaboration du planning de visite des sites ? 2	Visites des sites de Mopti	Visites des sites de Koulikoro	
24	21 Déc	Jeu	Paris Narita	Examen du nombre d'écoles objet de l'étude dans chacune des communes cibles de l'étude	Visites des sites de Mopti	Visites des sites de Koulikoro	
25	23 Déc	Ven	Narita	Séance de travail avec l'AE et les CAP de Koulikoro / Confirmation des écoles additionnelles cibles de l'étude	Visites des sites de Ségou	Visites des sites de Koulikoro	
26	24 Déc	Sam		Visites des sites de Koulikoro / Déplacement à Ségou	Visites des sites de Ségou	Visites des sites de Koulikoro	Etudes sur les conditions d'exécution / d'approvisionnement
27	25 Déc	Dim		Visites des sites de Ségou	Visites des sites de Ségou	Visites des sites de Ségou	Etudes sur les conditions d'exécution / d'approvisionnement
28	26 Déc	Lun		Séance de travail avec l'AE et les CAP de Ségou / Confirmation des écoles additionnelles cibles de l'étude	Visites des sites de Mopti	Etude complémentaire auprès de l'AE de Koutiala	Etudes sur les conditions d'exécution / d'approvisionnement
29	27 Déc	Mar		Etude sur la modalité de passation de commande de l'AGETIER / Etudes sur les interventions des autres partenaires notamment l'OPEP	Visites des sites de Mopti	Visites des sites de Koutiala	Etudes sur les conditions d'exécution / d'approvisionnement
30	28 Déc	Mer		Visites des écoles objet du Projet Phases I et II / Déplacement à Bamako	Visites des sites de Mopti	Visites des sites de Koutiala	Etudes sur les conditions d'exécution / d'approvisionnement
31	29 Déc	Jeu		Séance de travail avec la CPS du MEN / compte rendu sur les écoles additionnelles objet de l'étude et autre	Déplacement à Bamako	Visites des sites de Koutiala	Visites des sites de Ségou
32	30 Déc	Ven		Séance de travail avec la CPS du MEN / la Cellule d'Appui à la Décentralisation Déconcentration de l'Education	Visites des sites de Koulikoro	Visites des sites de Koutiala	Visites des sites de Ségou

33	31 Déc	Sam		Séance de travail avec la Division Statistique et Information de la CPS du MEN	Visites des sites de Koulikoro	Visites des sites de Koutiala	Visites des sites de Ségou
34	1 Déc.	Dim		Analyse des documents			
35	2 Jan.	Lun		Séance de travail avec la CPS / la Division Statistique du MEN	Etude sur la situation du secteur de construction	Etude sur les interventions des autres partenaires	Etudes sur les conditions d'exécution / d'approvisionnement
36	3 Jan.	Mar		Etudes sur les interventions réalisées et celles planifiées des autres partenaires	Etude sur la situation du secteur de construction	Etude sur les consultants locaux	Etudes sur les conditions d'exécution / d'approvisionnement
37	4 Jan.	Mer		Etude auprès du Ministère de Plan et de l'Aménagement de Territoire, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique	Etude sur la situation du secteur de construction		Etudes sur les conditions d'exécution / d'approvisionnement
38	5 Jan.	Jeu		Réunion de restitution avec le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale / le MEN Bamako Dakar	Etude sur la situation du secteur de construction		Etudes sur les conditions d'exécution / d'approvisionnement
39	6 Jan.	Ven		Dakar Paris / Bamako Paris			
40	7 Jan.	Sam		Paris			
41	8 Jan.	Dim		Narita			

MEN : Ministère de l'Education Nationale
 CPS : Cellule de Planification et de Statistique
 DAF : Direction Administrative et Financière
 DNEB : Direction Nationale de l'Enseignement de Base
 AE : Académie d'Enseignement
 CAP : Centre d'Animation Pédagogique

2-2 Mission de présentation du rapport sommaire du concept de base

Calendrier				Officiels	Consultants
No.	Mois	date	jour		
1	Mars	15	Mer	Départ de Narita	Arrivée à Paris
2	Mars	16	Jeu	Départ de Paris	Arrivée à Bamako
3	Mars	17	Ven	Visite de courtoisie auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale / Séance de travail avec la CPS du MEN / Etudes complémentaires	
4	Mars	18	Sam	Etudes complémentaires	
5	Mars	19	Dim	Analyse des documents recueillis	
6	Mars	20	Lun	Séance de travail avec la CPS du MEN / Etudes complémentaires	
7	Mars	21	Mar	Séance de travail et signature du procès-verbal des discussion avec la CPS / visite de courtoisie auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale Visite de sites / Etudes complémentaires / Bamako Dakar	
8	Mars	22	Mer	Compte rendu auprès du bureau de la JICA au Sénégal / de l'Ambassade du Japon au Sénégal Dakar Paris	
9	Mars	23	Jeu	Paris	
10	Mars	24	Ven	Narita	

CPS : Cellule de Planification et de Statistique

3. Lise des personnes rencontrées

3-1 Mission de l'Etude du Concept de Base (Décembre 2005 – Janvier 2006)

Nom et prénom	Titre	Service
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE		
M. TOURE B'oubacar Sidili	Directeur	Direction de la Coopération Internationale
M. DIARRA Seydou Diatigui	Directeur Adjoint	Direction Coopération Internationale (DCI)
M. SANGARE Birama	Chef du Département	Département Coopération Culturelle et Sociale
M. KEITA Taoulé	Chargé des dossiers Japon	Direction Coopération Internationale
M. HAIDARA Nouhoum	Conseiller des Affaires Etrangères, Chef de Département de la Coopération Bilatérale	DCI
MINISTERE DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DE TERRITOIRE		
M. TRAORE Seydou Moussa	Directeur National	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI)
M. SIDIBE Issa	Ingénieur de la Statistique	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
M. BOUARE Issa	Chef de Section	Section Etudes et Recherches
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE		
Mme. MAIGA Bintou	Directrice Nationale	Cellule de Planification et de Statistique (CPS)
M. NIAMBELE issiaka Médian	Directeur Adjoint	CPS
M. KEITA Adama	Chef Division	Division Projets Infrastructures Scolaires / CPS
M. DAKOUD Julien	Chef de Section	Division Projets Infrastructures et Equipements Scolaires / CPS
M. SIDIBE Lassine	Chef de Division	Division Statistique et Informatique / CPS
M. DIARRA Tiéaulé	Chef de Section	Section Collecte des Données / CPS
M. DIALLO Moolibo		Division Statistique et Informatique /CPS
M. DIAKITE Youssouf	Directeur	Cellule d'appui à la décentralisation déconcentration de l'Education
M. KONE Souleymane	Directeur	Direction Nationale de l'Education de Base (DNEB)
M. HAIDARA Youssouf	Responsible of the team for reserch about culiculum	Section Pédagogique DNEB
Mme DIALLO Fatimata	Directrice Adjoint	Centre National de l'Education

Maiga		(CNE)
Mme. KEITA Fatoumata Doumbia	Chef de volet santé scolaire	CNE
M. CISSOUMA Mamadou	Chef de section langue et communication	CNE
M. SEKOU Abou Mariko	Unité de gestion du manuel scolaire	CNE
M. JEHALOUM Ould Youbba	Directeur National	Direction Nationale des Examens et Concours de l'Education (CNECE)
M. TOURE Hassini Adama	Directeur National Adjoint	CNECE
M. ILLO Diallo		Division Etude, Prospection et Evaluation, CNECE
M. DIAKITE Nouhoum	Directeur	Centre National des Ressources de l'Education Non-Formelle (CNR-ENF)
M. SANOGO Ibrahima	Directeur Adjoint	Direction Administrative et Financière (DAF)
M. TRAORE Hama	Chef de la Division des Finances	DAF
M. DIOMA Missa	Chef de la Division du Personnel	DAF
M. OUEDRAOGO Abdoulaye	Chef de la Section Fonds extérieurs	DAF
Mme. KONE Assétou Koné	Chef de la Division Approvisionnement et Marchés Publics	DAF
PROJETS EDUCATION III/IV FAD		
M. DIAKITE Mamadou Yorodian	Directeur	Cellule d'exécution du projet Education III
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID)		
M. TRAORE Mahamed	Directeur,	Projet Education BID Phase II
ACADEMIE D'ENSEIGNEMENT (AE) de SEGOU		
M. KEITA Boniface	Directeur	AE de Ségou
M. TOGORA Malamine	Directeur Adjoint	AE de Ségou
M. MAIGA Tssoufi		Antenne OPEP Ségou
CAP de SEGOU		
M. MAIGA ElHadji	Directeur	CAP de Ségou
M. DOLO Amouyon	Conseiller pédagogique	CAP de Ségou
M. THIERO Abdoulaye	Directeur d'école	Ecole Angoulême (Ecole OPEP)
Mme. BALLO Nana Dadidia	Adjoint d'école	Ecole Angoulême (Ecole OPEP)
M. DIOP Mamadou	Directeur d'école	Ecole Missira 1 ^{er} cycle
M. FAROTA Mamadou	Directeur d'école	Ecole Pelenoana A 1 ^{er} cycle
CAP de BAROUELI		
M. KONE Oumar	Directeur	CAP de Baroueli

M. SAKO Mamadou	Conseiller à l'orientation	CAP de Baroueli
M. TRAORE Abdoulaye A	Directeur d'école	Ecole Kamba
M. SACKO Mamary	Président APE	Ecole Kamba
M. SACKO Abdoulaye	Président CGS	Ecole Kamba
M. COULIBALY Lassana	Directeur d'école	Ecole Koyan
M. TANGARA Bouba	Président APE	Ecole Koyan
M. TANGAAA Adama	Président CGS	Ecole Koyan
CAP de NIONO		
M. TOGORA Lasséni	Directeur Adjoint	CAP de Niono
M. DIARRA Modibo	Directeur d'école	Ecole Niaminani
M. DEMLELE Dramane	Président APE	Ecole Niaminani
M. COULIBALY Issa	Comité de Gestion	Ecole Niaminani
M. KONE Oumar	Chef de Village	Ecole Niaminani
M. TOURE Ramatou	Directrice d'école	Ecole Molodo 1 ^{er} cycle
M. MAIGA Hassane	Directeur adjoint d'école	Ecole Mododo 1 ^{er} cycle
M. DADJI Tamboura	Directeur d'école	Ecole Mobodo Bamana
M. COULIBALY Boukadeli	Président APE	Ecole Mobodo Bamana
M. BOUARE Nianzan	Chef de village	Molodo Bamana
CAP de MARKALA		
M. DIARRA Amadou	Directeur	CAP de Markara
M. MAIGA Hou Dou	Conseiller	CAP de Markara
M. KEITA Mamadou Lanine	Conseiller au partenariat	CAP de Markara
M. SACKO Adama	Directeur d'école	Ecole Dougouba
M. BAH Moussadjiré	Président APE	Ecole Dougouba
M. KOROBA Fafona	Président CGS	Ecole Dougouba
M. TOURE Salamara	Directeur d'école	Ecole Markala II A
M. TRAORE Ousmane Sid i	Directeur d'école	Ecole Markala II B
M. COULIBALY Adama	Directeur d'école	Ecole Markala II C
M. TOURE Hamadoun A	Directeur d'école	Ecole Sarkala
M. TRAORE Oumar	Secrétaire Général APE	Ecole Sarkala
M. SEKOU Samaké	Représentant du chef de village de Sarkala	
M. DIARRA Mamadou Chiaka	Directeur d'école	Ecole des Rails
M. DIALLO Moussa	Directeur adjoint d'école	Ecole des Rails
M. FANE Oumar	Directeur d'école	Ecole SéDembélé D
CAP de MACINA		
M. SYLLA Drissa Oumar	Directeur	CAP de Macina
M. NAMOYE Aguisa	Conseiller Pédagogique	CAP de Macina
M. TRAORE Seydou L	Directeur d'école	Ecole Kara
M. TRAORE Yacouba	Trésorier CGS	Ecole Kara
M. TRAORE Mahamadou	Chef de village	Ecole Kara
M. TRAORE Lamine	Conseiller au Chef de village	Ecole Kara
M. NIAKATE Simbara	Directeur d'école	Ecole Kokry
M. COULIBALY Mahamadou Assimi	Directeur d'école	Ecole Macina II
CAP de TOMINIAN		
M. DIALLO Abdoulaye	Directeur	CAP de Tominian

M. DEMBELE Modibo	Conseiller pédagogique	CAP de Tominian
M. SANOGO Djibarou	Directeur d'école	Ecole Lenekuy 1 ^{er} cycle
M. TRAORE Maurice	Président APE	Ecole Lenekuy 1 ^{er} cycle
M. TRAORE Philipe	Chef de village	Ecole Lenekuy 1 ^{er} cycle
M. TRAORE Baba Enock	Président CGS	Ecole Lenekuy 1 ^{er} cycle
M. DEMBELE Seydou	Maire	Commune de Sanekuy
M. DEMBELE Abel	Chef de village	Village Sanekuy
M. DEMBELE Satian	Directeur d'école	Ecole Sanekuy 1 ^{er} cycle
M. SOGORE B Ousmane	Directeur d'école	Ecole Sanekuy 2 ^e cycle
M. DEMBELE Jean Baptiste	Président CGS	Ecole Sanekuy 1 ^{er} cycle
M. DEMBELE Elie	Directeur d'école	Ecole Konilo
M. DEMBELE Augustin	Président CGS	Ecole Konilo
M. KAMATE Daniel	Président APE	Ecole Konilo
M. THERA Noel	Directeur d'école	Ecole Séoulasso
M. KONE Dekou	Président CGS	Ecole Séoulasso
M. DIARRA Baba	Président APE	Ecole Séoulasso
Mme. THERA Pissira	Directrice d'école	Ecole SPDII
M. KIZITO Keita	Directeur d'école	Ecole Kansene
AE de SAN		
M. DIAKITE Dian	Directeur Adjoint	AE de San
CAP de BLA		
M. FANE Sékou	Directeur	CAP de Bla
M. CISSE Moussa	Secrétaire Général	CAP de Bla
M. COULIBALY Amadi	Conseiller Pédagogique	CAP de Bla
M. DAO Méguétan	Conseiller pédagogique	CAP de Bla
M. DIARRA Brahime	Directeur d'école	Ecole Yangasso 1 ^{er} Cycle
M. TANGARA Issa	Président CGS	Ecole Yangasso 1 ^{er} Cycle
M. KOUMARE Noumouké	Directeur d'école	Ecole Markeina I
M. BTAMBOURA Moussa	Directeur d'école	Ecole Markeina II
M. SANOGO Karitie	Directeur d'école	Ecole Diaramaria I
M. IV'DAOU Adama	Directeur d'école	Ecole Diaramana II
M. DIARRA Nianzie	Directeur d'école	Ecole Somasso Beleko
M. SIDIBE Abel	Directeur d'école	Ecole Samasso
M. SOGOBA Dogotou	Directeur d'école	Ecole Diédala
M. COULIBALY Sibiry	Enseignant	Ecole Kamona
AE de MOPTI		
M. DICKO Sékou Oumar	Directeur	AE de Mopti
M. MAIGA Ibrahim Mahamadine	Directeur Adjoint	CAP de Mopti
CAP de MOPTI		
M. MAIGA Abdoulaye	Directeur	CAP de Mopti
M. DOUMBIA Seriba	Conseiller pédagogique	CAP de Mopti
M. BORE Boureima	Directeur d'école (Phase I)	Bocari Ouologuem C
M. SAMASSEKOU Adama	Directeur d'école	Ecole Doundou
M. TRAORE Mama	Directeur d'école	Ecole Diondiori
M. HANKOU Salmana H	Directeur d'école	Ecole Secoura FA
M. TOURE Barakou	Directeur d'école	Ecole Tongrongo

M. THIERO Yaya	Directeur d'école	Ecole Barbé
CAP de SEVARE		
M. SISSOKO Fassayon Gaston	Directeur	CAP de Sévaré
M. DARA Sidiki	Directeur d'école	Ecole Thiaboly
M. THIAM Ousmane	Projet d'école	Ecole Thiaboly
M. KOROBARA Temu	Chef de village	Ecole Thiaboly
M. THIAM Bocar	Président CGS	Ecole Thiaboly
M. GUINDO Temory	Membre CGS	Ecole Thiaboly
M. KONE Mamadou	Membre CGS	Ecole Thiaboly
M. GUANE Ibrahlim	Parent d'élève	Ecole Thiaboly
M. OMBOTIMBE Amadou	Directeur d'école	Ecole N'Gadari
M. DICKO Abdoukader Zeidani	Directeur d'école	Ecole Gninagou
M TRAORE Yaya	Directeur d'école	Ecole Konna B
CAP de DJIENNE		
M. GALEDOU Babry	Directeur	CAP de Djenné
M. YORO Sidibe	Conseiller pédagogique	CAP de Djenné
M. BERTHE David	Directeur d'école	Ecole Tombona
M. BOUBACAR Cissé	Adjoint	Ecole Tombona
M. KONATE Oumarou	Adjoint	Ecole Tombona
M. GOUSSOU Cissoko	Directeur d'école	Ecole Jongué-Ouro
M. GUINDO Atassane	Maire	Commune de Fakara
M. GUINDO Houhoum	Directeur d'école	Ecole Madina 1 ^{er} cycle
M. KONATE Lamine	Directeur d'école	Ecole Tombonkan
M. TOURE Mamadou	Directeur d'école	Ecole Torokoro
M. KADARI Sao	Directeur d'école	Ecole Konio
M. MAIGA Mahamadou Y	Directeur d'école	Ecole Diaba
AE de KOUTIALA		
M. KASSE Malick	Directeur	AE de Koutiala
CAP de KOUTIALA		
M. AG GADEDA Kinane	Directeur	CAP de Koutiala
M. KONE Kangolo	Conseiller pédagogique	CAP de Koutiala
M. SANOGO Salia	Directeur d'école	Ecole Sangaba
M. SIDIBE Bakou	Directeur d'école	Ecole Zebala
M. DEMBELE Dramane	Directeur d'école	Ecole Sanga
CAP de M'PESSOBA		
M. DABO Demba	Directeur	CAP de M'pessoba
M. BABA Dembélé	Conseiller à l'orientation	CAP de M'pessoba
M. PELCOULIBA Alou	Comptable	CAP de M'pessoba
M. KANOUTE Jean Baptiste	Conseiller pédagogique	CAP de M'pessoba
M. KONE Moussa	Directeur d'école	Ecole Kolonina
M. KONE Seydou	Directeur adjoint d'école	Ecole Templela
M. TOGORA Zoumana	Directeur d'école	Ecole Niamanasso
M. SEKOU Malle	Directeur d'école	Ecole N'Golonianasso B
M. DOMBELE Amidou	Directeur d'école	Ecole Zankorola
M. KONTE Mazanga	Directeur d'école	Ecole M'Pessoba B

M. KONE Malick	Directeur d'école	Ecole Konseguela B
M. SANOGO Macki	Directeur d'école	Ecole Konséguela A
Mme OUAHARA Aichata	Directrice d'école	Ecoel M'péssoba Quariter
AE de KOULIKORO		
M. SIDIBE H. Toumani	Directeur	AE de Koulikoro
CAP de KOULIKORO		
M. TRAORE Abdoulayé	Directeur	CAP de Koulikoro
M. ALWATE Alhouseini	Conseiller pédagogique	CAP de Koulikoro
M. COULIBALY Ahmadou	Directeur d'école	Ecole Shô
M. DIARRA Yacouba	Président CGS	Ecole Shô
M. BAFAMA Keita	Directeur d'école	Ecole Massala 1 ^{er} cycle
M. BALLO Bandiougou	Directeur d'école	Ecole Ouolodiédo
M. TRAORE Kanda	Directeur d'école	Ecole Nossombougou A
M. KONE Daouda	Directeur d'école	Ecole Maféya
CAP de BANAMBA		
M. HAROUNA Housseyni	Directeur	CAP de Banamba
M. BOUBACAR Diallo	Directeur d'école	Ecole Touba 1 ^{er} Cycle B
M. COULIBALY Djegui	Président CGS	Ecole Touba 1 ^{er} Cycle B
M. TRAORE Katon	Directeur d'école	Ecole Touba 2 ^{ème} cycle C
M. TOURE Amadou	Directeur d'école	Ecole Touba 1 ^{er} cycle A
M. SYLLA Amara	Maire	Commune de Dugucolomvila
M. COULIBALY Agui	Directeur d'école	Ecole Bouadougou
M. BA Diarra	Président CGS	Ecole Bouadougou
M. COULIBALY Fousseyn	Directeur Adjoint d'écoel	Ecole Bougouba
M. TOUNKARA Oumar	Directeur d'école	Ecole Kolobo
AE de KATI		
M. YAMOUSSA Kanta	Directeur	AE de Kati
M. DIARRA N'gouro Fanogo	Chef Division Education de Base	AE de Kati
CAP de KATI		
M. KONE Mamadou	Directeur	CAP de Kati
M. TRAORE Bère	Directeur d'école	Ecole Mana
M. TRAORE Damy	Président CGS	Ecole Mana
M. BAGAYOGO Yaya	Directeur d'écoel	Ecoel M'Pièbougou
M. TRAORE Koundian	Directeur d'école	Ecole N'Tintoubougou
Mme. DIARRA Kagnassi Kaimoussa	Directrice d'école	Ecole Faladie Publique
M. Sissoko Amadou	Directeur d'école	Ecoel Sébela
M. BARRY Alpha	Directeur d'école	Ecoel Baguinéda A
CAP de BAGUINEDA		
M. SOUMARE Mamadou	Directeur	CAP de Baguinéda
M. DIARRA Bédié	Directeur d'école	Ecole Baguinéda D
M. COULIBALY Ibrahim	Président CGS	Ecole Baguinéda D
M. MODY Dieffaga	Adjoint	Ecole Baguinéda D
M. KORO Bagayoko	Directeur d'école	Ecole Kobalakoro 1 ^{er} cycle A
M. COULIBALY Minata	Directrice d'école	Ecole Kobalakoro 1 ^{er} cycle B

M. M'BOUNARY Seydou	Directeur d'école	Ecole Kobalakoro 2 nd cycle I
M. COULIBALY Antioumane	Directeur d'école	Ecole Kobalakoro 2 nd cycle II
M. KOUYATE Adama	Directeur d'école	Ecole Kokou 1 ^{er} cycle
M. TRAORE Modibo	Président CGS	Ecole Kokou 1 ^{er} cycle

CAP de KOLOKANI

M. N'DIAYE Moussa	Directeur	CAP de Kolokani
M. KONARE Néglie	Directeur d'école	Ecole Nossombougou C
M. FALLE Bagayoko	Directeur d'école	Ecole N'Tjilla
M. DIARRA Dansine	Directeur d'école	Ecole Nonkon
Mme COULIBALY Sacko Mariam	Directrice d'école	Ecole Kolokani F

CAP de FANA

M. COULIBALY Moussa Yacouba	Directeur	CAP de Fana
M. COULIBALY N'golo	Directeur d'école	Ecole Béléko A
M. DIARRA Moussa	Directeur d'école	Ecole Béléko B 1 ^{er} cycle

AE de BAMAKO RIVE DROITE

Mme. CISSOUMA Togala Diama	Directrice	AE Bamako Rive Droite
----------------------------	------------	-----------------------

AE de BAMAKO RIVE GAUCHE

Mme. TOURE Diallo Fadimata	Directrice	AE de Bamako Rive Gauche
M. SISSOKO Bally	Directeur Adjoint	AE de Bamako Rive Gauche
M. DEMBELE Yacouba	Chef de Division	AE de Bamako Rive Gauche
M. KONE Saada	Directeur	CAP Hippodrome
M. CAMARA Famory	Directeur	CAP CC
M. COULIBALY Famara	Directeur	CAP Borola
M. DEMBELE Kéding	Directeur	CAP Dielibougou
M. KOROBARA Malamine	Directeur	CAP Banconi
M. SOGODOGO Yaya	Directeur	CAP Sébénikoro
M. CISSE El Hadji Abdoulaye	Directeur	CAP Bko-coura
M. DICKO Ibrahima H	Directeur	Cap Lafiabougou

UNICEF

M. BARKA Jean	Administrateur Projet Education/Conseiller	AE de Ségou
---------------	--	-------------

Agence Française de Développement (Afd)

M. VAVASSEUR Jean François	Directeur	
M. DOUILLET Vincent	Chargé de Mission	
Mme. VILETTE Aline	Chargé d'étude	

Gtz Coopération Technique Allemande

Mme. VON DER LEY inge	Conseiller Technique Principal	Projet Education de Base
-----------------------	--------------------------------	--------------------------

Dr. ZONO Abdoulaye	Conseiller Technique	Projet Education de Base
--------------------	----------------------	--------------------------

AGETIPE Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public pour l'Emploi

M. SOW Boubacar	Directeur Technique	
M. FAROTA Barema	Chef Cellule Infrastructures Scolaires (CIS)	

AGETIER Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Equipements Ruraux

M. COULIBALY Tiécoura	Directeur Général	
M. SANGARE Mamadou	Directeur Technique	

WORLD EDUCATION

M. FAFONA Moussa	Coordinateur	
------------------	--------------	--

**MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGIE
DIRECTION NATIONALE DE LA GEOLOGIE ET DES MINES**

M. MAIGA Bakary		Centre de documentation
-----------------	--	-------------------------

CELLULE TECHNIQUE D'APPUI AUX COMMUNES (CTAC)

M. TRAORE Alphamoye	Directeur Général	
M. KOUYATE Samba	Consultant	Projet d'amélioration de l'offre d'enseignement fondamental au Mali (PAOEFM)
M. GOITA Ibrehima	Ingénieur	chargé du projet PAOEFM

CABINET D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME (CADAU)

M. DIALLO Ismaïla	Directeur	
-------------------	-----------	--

3-2 Mission de Présentation du Rapport Sommaire du Concept de Base (mars 2006)

Nom et prénom	Titre	Service
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE		
M. DIARRA Seydou Diatigui	Directeur Adjoint	Direction Internationale Coopération
M. SANGARE Birama	Chef du Département	Département Culturelle et Sociale Coopération
M. KEITA Taoulé	Chargé des dossiers Japon	Direction Internationale Coopération
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE		
Mme. MAIGA Bintou	Directrice Nationale	Cellule de Planification et de Statistique (CPS)

M. NIAMBELE issiaka Médian	Directeur Adjoint	CPS
M. KEITA Adama	Chef Division	Division Projets Infrastructures Scolaires / CPS